F

LE MAGAZINE DE LA FNARS

N°7 - PRINTEMPS 2014

DOSSIER

SORTIR DE LA PROSTITUTION : QUELLES ALTERNATIVES ?

« BEAUCOUP DE FILLES ARRÊTERAIENT DE SE PROSTITUER SI ON LEUR PROPOSAIT UNE FORMATION PAYÉE »

FNARS
agir pour la solidarité

« NE PAS TOMBER DANS LE PIÈGE DE LA VICTIMISATION SYSTÉMATIQUE »

À suivre les discussions, débats et combats autour de la prostitution à la veille de l'examen de la proposition de loi par le Sénat, la principale question que nous pouvons nous poser est la suivante : en tant que fédération d'associations qui œuvrent pour les personnes en difficulté sociale, quel est notre rôle vis-à-vis des personnes en situation de prostitution et qui, très souvent, sont aussi en situation de précarité ou le deviennent lorsqu'elles veulent mettre un terme à cette activité ? Qu'il s'agisse d'un choix face aux aléas de la vie ou d'un acte sous la contrainte d'une organisation, des solutions existent et doivent être proposées aux personnes qui souhaitent et décident de mener une autre vie. J'insiste bien sur cette faculté retrouvée de décider par soi-même puisqu'il me semble que le travail social et l'accompagnement des personnes en situation ou ayant été en situation de prostitution se situe bien là. Suivre le cheminement de quelqu'un, femme, homme ou transsexuel, ses échecs, ses doutes et ses craintes devant la possibilité éventuelle d'un changement de vie. Comment croire que tout se fera simplement après un an ou 20 ans de prostitution ? Mais, pour accompagner ces personnes dans les démarches indispensables vers une vie professionnelle et sociale hors du milieu prostitutionnel, il faut les rencontrer. Et, là, se pose la question des décisions politiques qui sont et seront prises dans la mesure où elles ont des conséquences directes sur le travail social. Lors de tournées de rue, la nuit ou le jour, les travailleurs sociaux vont à la rencontre des personnes qui se prostituent pour les informer et leur proposer un accompagnement social. Depuis 2003 et l'instauration du délit de racolage passif, les personnes en situation de prostitution s'isolent de plus en plus par crainte de la répression et s'éloignent, de fait, d'un tissu associatif qui leur serait utile. Qu'en sera-t-il en 2015 ?

Bien sûr, il ne faut pas fermer les yeux, mais agir au contraire pour que les réseaux de traite des êtres humains cessent leurs activités dans notre pays et aider les personnes qui en sont victimes en les protégeant grâce à un hébergement éventuel dans une autre ville et à un accompagnement social et psychologique. Mais est-ce vraiment constructif de «victimiser» de fait toutes les personnes en situation de prostitution en les enfermant dans une impuissance supposée ? Qui devrait mieux savoir qu'elles-mêmes ce qu'elles doivent faire et quand ? Les choix politiques sur cette question sont d'autant plus difficiles qu'ils sont freinés par une «normativité» et une intolérance galopantes dans l'opinion publique et qu'ils n'ont pour seule comparaison que des exemples étrangers non concluants.

Notre rôle, me semble-t-il, vis-à-vis des personnes en situation de prostitution et des personnes en difficulté sociale est bien de veiller à ne pas renforcer des stigmatisations faciles ni la tentation de bannissement moral d'un parcours de vie qui, rappelons-le tout de même, n'est jamais intangible. Les équipes des associations de notre réseau y travaillent. Comme pour toute personne que nous sommes susceptibles d'accompagner, il s'agit bien de proposer des alternatives et d'ouvrir des possibilités autres quand la personne est en danger, que celui-ci soit social, physique ou moral, et de lui redonner assez de force et d'estime de soi pour faire d'autres choix.

Louis Gallois, Président de la FNARS

SOMMAIRE

© Julien Jaulin

© Sofia de Sousa

2 **ÉDITORIAL** de Louis Gallois, Président de la FNARS

3 **ACTUALITÉS**
- Pour un pacte territorial de solidarité
- Travail social en Guyane, une autre réalité
- Réforme pénale : les attentes de la FNARS
- Lancement d'un observatoire santé participatif
- Un réseau santé précarité à Marseille

7 DOSSIER
SORTIR DE LA PROSTITUTION : QUELLES ALTERNATIVES ?

8 **ENTRETIEN AVEC MARLÈNE**

9 **REGAGNER SA VIE**
- **Focus :** Une articulation médico-sociale indispensable
- **Focus :** Les politiques de la prostitution, toute une histoire
- **Interview :** Lilian Mathieu

15 **REPORTAGE**
- L'œil aux aguets

18 **Accompagner**
- L'accès à la liberté
- Prostitution : qui pense aux seniors ?

20 **Perspectives**
- Lutte contre le système prostitutionnel : la FNARS prépare une nouvelle série d'amendements
- **Vue d'ailleurs :** Lutte contre la traite en Italie : un numéro vert depuis l'an 2000

23 **PORTRAITS CROISÉS**
Consultant en accès au droit

25 **ANALYSE**
Analyse politique : Les leviers du retour à l'emploi
Analyse juridique : Précarité sociale et discrimination : la double peine

27 **ENGAGÉS ENSEMBLE**
Un accompagnement social global pour les mal-logés

28 **INITIATIVES**
Des radios contre l'exclusion des sans-abri

30 **PÉRISCOPE**

32 **L'INVITÉE**
Pervenche Berès

F - N°7 - PRINTEMPS 2014 - LE TRIMESTRIEL DES ADHÉRENTS DE LA FNARS ••• 76, rue du Faubourg-Saint-Denis - 75010 Paris - Tél : 01 48 01 82 00 - Fax : 01 47 70 27 02 - www.fnars.org - fnars@fnars.org • **Directeur de la publication :** Florent Guéguen • **Rédactrice en chef :** Céline Figuière • **Rédactrice en chef adjointe :** Laure Pauthier • **Directeur de création :** Bruno Franceschini/MokaDesign • **Abonnements :** Nora Fekkar • **Impression :** STIPA • **Photos et dessins :** Julien Jaulin, Sofia de Sousa • **Coordination du dossier :** Elsa Hajman • **Ont participé à ce numéro :** Katya Benmansour, Alexis Goursolas, Samuel Le Floch, Marion Méléard, Ninon Overhoff, Noura Payan, Violaine Pinel • **Remerciements :** à l'Amicale du Nid La Babotte Montpellier, ALC à Nice et Catherine Deschamps de l'Appart' à Grenoble •

POUR UN PACTE TERRITORIAL DE SOLIDARITÉ

Parce que la lutte contre l'exclusion est trop souvent absente des débats électoraux et des programmes de campagne, la FNARS s'est adressé le 13 février dernier à l'ensemble des candidats pour qu'ils s'engagent en faveur d'un pacte territorial de solidarité pour les plus démunis autour de priorités réalistes : l'accès aux droits sociaux, aux biens essentiels, au logement et à l'hébergement, la participation des personnes accompagnées à l'élaboration et à l'évaluation des politiques locales, l'insertion économique des personnes éloignées de l'emploi, l'accès aux soins et, enfin, le développement de la vie associative.

À quelques semaines du premier tour, la Fédération a souhaité lancer une alerte nationale et provoquer une prise de conscience des élus locaux. Elle leur demandait de faire enfin de la lutte contre l'exclusion une priorité électorale dans un contexte de massification de la précarité que nul ne peut plus ignorer, quelle que soit sa sensibilité politique. Les communes, intercommunalités et métropoles sont compétentes sur le logement et en contact direct avec les habitants ; elles ont évidemment un rôle essentiel à jouer pour aider les personnes à accéder à leurs droits sociaux et à un habitat décent. À l'heure où près d'un tiers des communes s'exonèrent de leurs obligations de construction sociale, la FNARS demande aux maires de s'engager à respecter la loi relative à la production de logements sociaux et d'hébergements accessibles à tous. Elle propose aussi qu'ils s'engagent à domicilier les personnes qui ont besoin d'une adresse pour faire valoir leurs droits ou encore favorisent l'accès à l'emploi en renforçant les clauses sociales dans les marchés publics. Dans une société, qui compte plus de 8 millions de personnes en situation de pauvreté et 3,6 millions de mal-logés, la simplification des démarches des plus démunis et des travailleurs sociaux qui les accompagnent, ainsi que la lutte contre le non-recours et la discrimination sociale doivent être prises en compte par les élus. La FNARS propose que les centres communaux d'action sociale s'engagent dans l'ouverture de consultations sociales de proximité pour tous. Les associations de solidarité s'inquiètent de l'augmentation dramatique du nombre de sans-abri (+ 50 % depuis 2001) et des publics à accompagner face à une offre d'accueil qui progresse moins vite que la pauvreté. Les résultats du baromètre 115, que la FNARS publie régulièrement, sont éloquents et montrent la détresse des personnes qui en arrivent à composer le 115 après avoir épuisé toutes les autres solutions. Dans les 37 départements étudiés dans le baromètre, seules 44 % des demandes d'hébergement ont donné lieu à une attribution de place en février 2014. Dès lors, ce sont des familles, des hommes ou des femmes seuls qui sont obligés de dormir dehors et de rappeler le numéro d'urgence le lendemain en espérant qu'une place se libère. Le fait de prévenir ce genre de situation et d'éviter que des familles basculent ainsi dans l'exclusion doit faire partie des engagements d'une municipalité, tout comme la lutte contre la stigmatisation de la pauvreté, phénomène qui progresse dangereusement en période de crise. Enfin, avec l'aide au développement de la vie associative et l'intégration des personnes en difficulté dans les instances de décision des politiques locales, la FNARS demande aux municipalités de renouveler la démocratie locale pour créer les conditions d'une analyse partagée des besoins sociaux et d'une citoyenneté accessible à tous.

Céline Figuière

L'EXCLUSION DANS LES COMMUNES RURALES

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Association des maires ruraux de France et d'une convention avec la CCMSA (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole), la FNARS va publier un supplément au magazine *36 000 communes*. Ces quatre pages seront consacrées à la lutte contre l'exclusion en milieu rural, avec des interviews d'élus et de travailleurs sociaux, un édito signé par le président de la FNARS et des conseils et informations pratiques pour les maires des communes rurales qui entament leur nouveau mandat. Ce numéro spécial sortira en mai 2014 et sera accessible sur le site Internet de la FNARS.

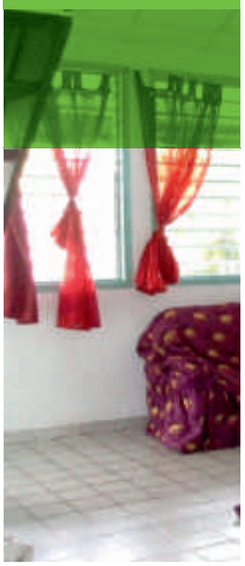

ACTUALITÉS ADHÉRENTS

TRAVAIL SOCIAL EN GUYANE, UNE AUTRE RÉALITÉ

Avec près de la moitié de la population âgée de moins de 20 ans, des communautés guyanaises aux traditions vivaces et qui ne maîtrisent pas toujours le français, des enjeux migratoires importants et peu d'opportunités professionnelles dans ce département d'outre-mer, le travail des associations tend à se complexifier. Le décrochage scolaire y est par exemple très élevé, le taux d'illettrisme frôle les 40 % et le taux de natalité est bien supérieur à celui de la métropole, avec une majorité de familles monoparentales. Malgré ce contexte bien différent, les travailleurs sociaux doivent s'appuyer sur les textes et les dispositifs pensés par et pour la métropole. Les équipes de l'AKATIJ, par exemple, adaptent leurs pratiques à la réalité du terrain et développent notamment un club de prévention pour les jeunes de 11 à 25 ans. Avec ses 1200 kilomètres de frontières, la Guyane française attire en effet de nombreuses personnes en très grande pauvreté venues du Suriname, du Brésil, d'Haïti et de l'Amérique du sud. Arrivées sur place, elles découvrent vite que le pays dont on leur avait parlé est bien différent : les offres d'emploi sont rares, la régularisation administrative souvent bloquée, les logements en sous nombre. Lorsque le Gouvernement français décide d'installer une base spatiale en Guyane en 1964, le territoire fait appel à une main d'œuvre massive. Mais, une fois les travaux terminés, la migration continue alors qu'il n'y a plus de travail. *« Nous voyons arriver les plus pauvres des pays les plus pauvres parce qu'on leur fait croire qu'il y a du travail. Les marchands de sommeil se multiplient et font vivre les familles dans des logements qui ne sont pas du tout adaptés »*, constate Jacqueline Audouit, directrice du pôle social de l'AKATIJ qui travaille en lien étroit avec l'éducation nationale, les missions locales, la Protection judiciaire de la jeunesse et l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Des partenariats se créent pour la mise en place de chantiers d'insertion, mais Jacqueline Audouit évoque le blocage administratif qui laisse les personnes hors de réelles possibilités de réinsertion. *« Les dossiers traînent, il faut toujours plus de documents, alors que toutes les conditions sont remplies pour la régularisation des titres de séjour. Nous nous retrouvons dans des situations d'attente très longues, sans pouvoir proposer de formations ou de logements aux personnes »*, ajoute-t-elle. Un travail social également ralenti par le turnover tant dans les administrations que dans les établissements associatifs, avec des fonctionnaires qui restent entre 3 et 4 ans avant de rentrer poursuivre leur carrière en métropole. Depuis 15 ans qu'elle travaille en Guyane, Hélène Commerly, directrice du pôle ouest de l'AKATIJ, a l'impression de tout recommencer régulièrement avec ses partenaires institutionnels, *« les personnes qui viennent travailler en Guyane arrivent souvent avec un objectif vénal et elles ne laissent rien en partant. Il faut tout redémarrer à chaque fois »*, explique-t-elle. Pourtant elle voit que les choses *« avancent »* quand même, et se félicite de l'ouverture d'un dispositif d'accueil d'urgence dans cette zone ouest depuis la fin de l'année 2013. Situé à 200 kilomètres de Kourou, le pôle ouest de l'AKATIJ à Saint-Laurent

accompagne essentiellement des personnes non francophones, au sein du centre de soins action et prévention en addictologie ou dans le cadre de la communauté thérapeutique pour femmes avec ou sans enfants. Ses équipes parlent les langues régionales ou bien les apprennent pour accompagner les personnes. Là aussi, les blocages dans l'obtention des titres de séjour jouent en la défaveur des personnes qui ne peuvent pas bénéficier de certains soins proposés uniquement à Cayenne, ni aller en cure ou post-cure hors de Saint-Laurent. Le poste frontière mobile contrôle en effet les identités afin d'éviter la circulation des personnes sans-papiers sur le territoire guyanais. *« Au niveau du travail social, il y a encore tout à faire ici. Mais l'inadaptation des dispositifs pensés pour la métropole nous oblige à développer des outils innovants, il nous faut trouver des solutions nous-mêmes car les publics et le contexte ne sont pas du tout les mêmes en métropole, aux Antilles ou ici »*, explique Hélène Commerly qui s'appuie également sur de forts partenariats avec AIDES, l'ASE, la PMI et les centres de santé.

Céline Figuière

RÉFORME PÉNALE: LES ATTENTES DE LA FNARS

Avant l'examen du projet de loi de lutte contre la récidive et pour l'individualisation des peines à l'Assemblée nationale, la FNARS a proposé sept amendements aux députés sur la peine de probation, l'accompagnement social, le rôle des associations d'insertion et la mise en place d'une coordination territoriale rassemblant administration pénitentiaire et acteurs associatifs.

Ce projet de loi comporte un certain nombre de dispositions que la FNARS défend. Parmi elles, la création d'une nouvelle peine en milieu ouvert sans référence à la peine de prison, « *la contrainte pénale* », à condition qu'elle soit assortie d'un accompagnement social adapté aux besoins et aux problématiques de la personne. Lors de son audition par le comité d'organisation de la conférence de consensus de prévention de la récidive, la Fédération avait d'ailleurs porté cette proposition, sous le nom de peine de probation. En effet, la probation renvoie à la promotion de la personne et la peine de probation vise l'autonomie de la personne. Son objectif est bien l'évolution de la personne, en s'appuyant sur son environnement social. La notion de contrainte pénale renvoie, elle, à la contrainte de la personne dans des obligations et des interdictions sans prendre en compte ses besoins d'insertion et son évolution au cours de l'exécution de la peine.

En août 2013, 21% des personnes écrouées bénéficiaient d'une mesure de semi-liberté, d'un placement extérieur ou d'une mise en liberté sous surveillance électronique. Il est donc essentiel que ce projet de loi permette d'élargir les possibilités de sortir en peine aménagée avec un accompagnement social. Cela doit être possible, que la personne soit primo délinquante ou récidiviste. Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation sont en charge du suivi de l'exécution de la mesure de justice. Les associations d'accueil accompagnent au quotidien des personnes vers leur retour au droit commun. Qu'il s'agisse de peine aménagée ou de contrainte pénale, le rôle des associations, partenaires de l'administration pénitentiaire, doit donc être affirmé et précisé. Les associations de notre réseau sont toutes susceptibles d'accueillir et d'accompagner des personnes sortant de détention, pour un grand nombre en situation de précarité. Enfin, dans ses propositions d'amendements, la FNARS défend la mise en place d'une coordination territoriale rassemblant l'administration pénitentiaire et tous les acteurs associatifs *« pré et post sententielle »*. Ce service public départemental d'insertion des personnes placées sous main de justice aurait vocation à assurer une articulation des acteurs autour des besoins de la personne, à favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun et à évaluer les besoins sur les territoires. Il permettrait d'éviter les ruptures de prise en charge à la sortie de détention et les risques de récidive, de trouver des solutions rapides adaptées à la situation de chacun, tant sur les questions d'hébergement, d'emploi, de formation ou d'accès aux minima sociaux et d'augmenter les possibilités d'aménagement de peine.

Elsa Hajman

FNARS BRETAGNE

LANCEMENT D'UN OBSERVATOIRE SANTÉ PARTICIPATIF

Depuis de nombreuses années, la FNARS Bretagne s'attache à développer l'accompagnement santé au sein du réseau via la mise en œuvre d'actions de formation, une représentation de la Fédération au sein des instances de l'Agence régionale de santé (ARS), ou encore l'animation d'une commission santé régionale. Les travaux engagés par cette commission ainsi que les besoins repérés et exprimés par les personnes accompagnées elles-mêmes, ont mis en évidence la nécessité d'élaborer un observatoire santé co-construit entre professionnels des structures et personnes accompagnées. Cet outil compilera aussi bien des données quantitatives que qualitatives et se donne pour objectifs d'alimenter les échanges et de nourrir les débats de la commission santé, d'assurer une meilleure prise en compte voire une meilleure prise en charge des personnes accueillies, d'outiller les représentants qui siègent aux instances de représentation de l'ARS et d'améliorer la coordination de l'action santé mise en œuvre par les structures adhérentes. La méthodologie proposée intègre des thèmes de travail issus d'une enquête participative tels que la santé perçue, le recours aux soins, la typologie de la population, l'évaluation de la qualité de l'accueil et le travail des professionnels. Les préconisations issus de ce travail viseront à diminuer les inégalités sociales constatées dans la région. La FNARS Bretagne bénéficie de l'appui méthodologique du CNRS d'Angers et de l'appui financier de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire. Les premiers résultats de cet observatoire santé seront extraits en 2014. L'existence de celui-ci, durant plusieurs années, permettra la réalisation d'analyses pluriannuelles et des comparaisons entre territoires.

Marion Méléard

FNARS PACA CORSE DOM

UN RÉSEAU SANTÉ PRÉCARITÉ À MARSEILLE

Pour les personnes sans-abri, les obstacles dans l'accès et la continuité des soins sont nombreux : difficultés à faire reconnaître leurs droits (domiciliation, CMU, AME…), inadaptation des structures de soins, méconnaissance de leurs besoins par les professionnels de santé, faible prise en compte des problématiques psychiques et des addictions… Des constats réaffirmés dans le cadre d'une étude locale réalisée par la ville de Marseille en juin 2010 et qui ont conduit les institutions à soutenir la création d'une coordination santé précarité. Porté par la FNARS PACA Corse DOM depuis novembre 2011, le projet ASSAB (Accès aux soins des personnes sans-abri) a six priorités : l'accès aux droits, l'accès aux soins, la continuité des soins, la formation et l'harmonisation du travail des acteurs - salariés et bénévoles - ainsi que l'évaluation du public et de ses besoins.

DÉVELOPPEMENT D'UN MAILLAGE TERRITORIAL

En 2012, afin de favoriser l'interconnaissance et la coordination des différents acteurs professionnels et bénévoles, associatifs et institutionnels intervenant auprès des personnes sans-abri, la FNARS PACA Corse DOM a mis en place des espaces de coopération ainsi qu'un comité technique, composé de l'ARS PACA, de la Direction départementale de la cohésion sociale, de l'assistance publique des hôpitaux de Marseille et du CCAS de Marseille. Le projet a pris de l'ampleur en 2013, avec la création d'outils communs (tels que des fiches opposables répertoriant les justificatifs nécessaires pour chaque type de demande) et la mise en place de conventions de partenariats entre la CPAM et les PASS de la ville. De même, face à l'hétérogénéité des missions, des itinéraires et du fonctionnement des 17 équipes mobiles que compte Marseille, le projet ASSAB a permis la création d'outils de collaboration : répertoire, fiche de signalement commune, formalisation d'une charte et d'un circuit de remontée et de traitement des signalements entre les équipes, et avec le 115.

Noura Payan

© Julien Jaulin

SORTIR DE LA PROSTITUTION : QUELLES ALTERNATIVES ?

ENTRETIEN AVEC MARLÈNE

© Julien Jaulin

SORTIR DE LA PROSTITUTION : QUELLES ALTERNATIVES ?

© Julien Jaulin

« SORTIR DE LA PROSTITUTION C'EST D'ABORD SE DÉSINTOXIQUER DU GAIN D'ARGENT RAPIDE »

Dans quel contexte avez-vous commencé à vous prostituer ?

Marlène : J'ai grandi dans un petit village près de Grenoble, dans une famille assez traditionnelle. J'ai toujours été considérée comme étant un peu hors-norme, dès la maternelle je savais que j'étais née garçon mais que j'étais une fille. Je trouve que le film *Ma vie en rose* résume très bien ce sentiment. Dans mon village, on pensait que j'étais homosexuel mais pas du tout. On peut dire que j'ai eu une enfance sans problème, mais avec un manque d'amour. Mes parents voulaient une fille, et ils ont eu un garçon… Devant autant d'incompréhension, j'ai préféré partir et couper les ponts définitivement avec ma famille. J'ai vadrouillé à Perpignan, Avoriaz, Cannes… J'avais 17 ans et je voulais découvrir le monde. Tous les gens en galère viennent sur les lieux de prostitution, c'est connu. Les prostituées ont besoin d'aider, de donner et elles prennent facilement quelqu'un sous leur aile. Elles m'ont beaucoup aidée quand j'étais très jeune et en galère, et je l'ai fait moi-même quand je suis devenue prostituée. Quand on est dans le milieu de la nuit, dans la rue, on porte facilement secours à quelqu'un qui est en difficulté. D'une manière générale, j'ai toujours été très attirée par le monde de la nuit, et je suis insomniaque depuis l'enfance. J'ai vécu ma première expérience de prostitution à Cannes. Je marchais dans la rue, un homme s'est arrêté en voiture et m'a proposé de venir avec lui. Quelques jours après, j'étais sur le trottoir. Grâce à cet argent gagné rapidement, j'ai pu financer le changement de sexe et les nombreuses chirurgies esthétiques qui ont suivi. Je suis Marlène sur mon acte de naissance depuis 25 ans.

Pensez-vous que l'on puisse sortir de ce milieu facilement ?

Marlène : La prostitution c'est vraiment un extrême. On ne garde pas d'argent, on n'en met pas de côté parce qu'on ne pense pas à l'avenir. Il y a quelques années, on gagnait beaucoup d'argent, et on était donc très entourées, par des gens qui en profitaient. Quand on est prostituée, on aide beaucoup les autres financièrement, on donne de l'argent, on paye leurs factures… Personne ne le sait vraiment mais c'est un milieu très codifié, il y a des choses qui se font, d'autres pas, des tarifs, des places. Mais maintenant la prostitution n'a plus de règles, les filles font tout ce que les clients demandent et se mettent réellement en danger. Je peux dire justement que je n'ai jamais eu l'impression de faire un métier dégradant parce que je posais mes limites. J'ai toujours pu me regarder dans la glace. J'assumais ce métier et les gens autour de moi savaient. Je ne me cachais pas. Et j'ai toujours choisi mes clients. On apprend à être très observatrice, toujours en alerte. Avant, c'était les anciennes qui nous apprenaient tout, mais maintenant cela ne se fait plus. Il n'y a plus cette solidarité. J'ai quitté la prostitution régulière après une agression en 2006. On m'a battue avec des barres de fer dans la rue, alors que j'étais seule ce soir-là. J'avais 38 ans et je me suis dit que c'était ma dernière chance. J'ai pris un appartement plus petit et j'ai changé de façon de vivre. C'est très dangereux la prostitution, beaucoup de copines ont été assassinées. Mais, c'est difficile, après cette facilité financière, de vivre comme monsieur et madame tout le monde. Je sais que je vais finir par ne plus jamais y aller, mais je me considèrerai toujours comme une prostituée dans mes rapports aux autres, je garderai toujours ce truc de ne jamais rien donner sans contrepartie. J'ai travaillé pendant un moment dans un centre pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer mais j'ai été licenciée. J'ai compris que c'était très difficile d'avoir une certaine stabilité lorsque l'on travaille la nuit. Sortir de la prostitution, c'est d'abord se désintoxiquer du gain d'argent rapide. Quand je suis arrivée à Nice, j'ai dû apprendre à vivre avec 800 euros par mois. Avant je dépensais ça en une heure. Mais j'ai appris à gérer mon budget. Depuis six ans, je me prostitue de manière occasionnelle, mais je ne suis pas retournée sur le trottoir depuis deux ans.

On ne pourra pas éradiquer la prostitution, et on peut dire qu'il y a plusieurs sortes de prostituées aujourd'hui. Mais je suis sûre que beaucoup de filles arrêteraient tout de suite si on leur proposait une formation payée et si on les aidait à trouver un appartement.

Quels sont vos projets aujourd'hui ?

Marlène : Je vois les assistantes sociales de l'association Les Lucioles, établissement d'ALC, depuis que j'ai quitté Lyon pour Nice, il y a six mois. Je vis autrement. D'ailleurs, je suis interdit bancaire pour la première fois de ma vie parce que j'ai mis cinq mois à toucher mes allocations logement. Pendant plusieurs mois, j'ai mangé grâce aux aides alimentaires, j'ai fait la queue aux Restos du cœur.

Mais si on me proposait un petit travail de nuit, dans un centre pour personnes âgées, même pour faire le ménage, je le prendrais tout de suite. Après tant d'années dans la prostitution, on ne fait plus confiance à personne. Donc je n'ai pas de relations sentimentales. Je ne peux considérer le sexe sans argent en échange. Pour les projets, je suis comme avant, je ne veux pas en faire. Mais pour la prostitution et mon rapport à l'argent, je peux dire que je suis sur la fin de la phase de désintoxication.

Propos recueillis par Céline Figuière

REGAGNER SA VIE

La prostitution reste une activité hors-norme et souvent faite de violences morales et physiques. Cette réalité est l'un des rares aspects du sujet sur lequel les intéressés, les associations et les politiques, semblent se mettre d'accord tant l'approche législative de l'activité prostitutionnelle est controversée. Alors que les députés français ont voté une proposition de loi en février dernier et que ce texte sera bientôt soumis à l'examen des sénateurs, le milieu associatif et les personnes en situation de prostitution, elles-mêmes, appréhendent déjà ses effets et s'interrogent sur ladite volonté politique de favoriser la réinsertion sociale, l'accompagnement et la prévention pour les personnes concernées alors que les crédits publics alloués à ce type d'engagement sont en forte baisse depuis des années.

© Julien Jaulin

SORTIR DE LA PROSTITUTION : QUELLES ALTERNATIVES ?

À écouter les récits de vie de Sandra, Nicole et Nathalie, il est possible de se demander ce qui, après tout, les rassemble. Leur point commun ? S'être prostitué pendant 4 ans, 30 ans et 3 mois, dans des villes différentes, à des époques différentes et dans des conditions dissemblables. Aujourd'hui, elles ont changé de vie, toutes les trois, et sont accompagnées par des psychologues et des travailleurs sociaux pour apprivoiser leur passé et envisager leur avenir. La prostitution a de multiples visages, pourtant il n'y a pas de texte législatif ou juridique pour la définir. Seule la jurisprudence, par l'arrêt de la chambre criminelle du 27 mars 1996, pose un cadre pour identifier cette activité, en précisant que *« la prostitution est l'acte par lequel un individu consent habituellement à des rapports sexuels avec un nombre indéterminé d'autres personnes moyennant rémunération »*. Le cadre juridique de la prostitution est lui-même souvent mal compris, si bien qu'une partie du public pense que la prostitution est une activité interdite en France, alors que seuls le proxénétisme et la traite des êtres humains sont soumis à une prohibition légale. La position abolitionniste française, adoptée en 1960, comporte un volet pénal avec la répression de l'exploitation sexuelle dont la personne prostituée est victime, et un volet social pour encourager la réinsertion. Mais l'abolitionnisme semble suivre une autre logique aujourd'hui, comme le souligne le sociologue Lilian Mathieu, qui travaille sur les questions de prostitution depuis une vingtaine d'années et pour lequel *« le mouvement abolitionniste a redéfini ses objectifs et ce n'est plus la règlementation de la prostitution mais la prostitution elle-même qu'il s'agit pour lui d'abolir »* faisant ainsi prévaloir le volet répressif sur le volet social. Alors que ●●●

© Julien Jaulin

UNE ARTICULATION MÉDICO-S

Face à la fragilité psychique de certaines personnes en situation de prostitution et à leurs difficultés pour accéder aux soins, l'association l'Amicale du Nid a instauré en 2003 un partenariat avec le centre médico-psychologique de psychiatrie de l'hôpital Sainte-Anne à Paris. Une collaboration soutenue financièrement par l'Observatoire de l'égalité femmes/hommes de la mairie de Paris.

En accompagnant quotidiennement des personnes en situation ou ayant été en situation de prostitution, les travailleurs sociaux de l'Amicale du Nid ont pu constater que les aspects psychologiques et/ou psychiatriques prenaient souvent le pas sur les difficultés sociales, rendant alors leur intervention plus complexe. *« Si la question de l'accès aux soins somatiques pour les personnes en situation de prostitution est réellement problématique, celle de l'accès aux soins psychiatriques l'est encore plus »,* constate Jean-Christophe Tête, directeur de l'Amicale du Nid Paris et Hauts-de-Seine *« notamment à cause d'une certaine crainte à l'égard des institutions médicales qui connaissent peu le milieu prostitutionnel mais aussi d'une méconnaissance des dispositifs par les personnes due à leur isolement relationnel »,* poursuit-il. Les délais, souvent longs, pour l'obtention d'une consultation psychiatrique, les horaires difficiles à respecter pour ce public, le souvenir d'épisodes douloureux de prise en charge médicale dans l'enfance et le manque de sensibilisation sur les soins psychiques, pour des raisons d'origine ou de culture, viennent également freiner cet accès. Pourtant, que ce soit dans le cadre d'une démarche pour trouver une alternative à la prostitution et/ou d'évènements liés à leur vie personnelle, les personnes accompagnées par l'Amicale du Nid sont nombreuses à présenter des états anxio-dépressifs, des troubles de la personnalité, des traumatismes psychologiques, des désorganisations sociales, ou même des troubles psychotiques. Mis en place il y a plus de dix ans, ce partenariat médico-social tend à pallier le manque inquiétant de prise en charge de ces pathologies. Le lien de confiance instauré lors de l'accompagnement social par l'équipe de l'association permet de faciliter l'orientation vers le centre médico-psychologique (CMP).

S'APPUYER SUR LA PLURIDISCIPLINARITÉ DES ÉQUIPES

Consultations spécialisées avec un psychologue, un psychiatre ou un infirmier, admissions en hôpital de jour, hospitalisations d'urgence au centre psychiatrique d'orientation et d'accueil (CPOA), consultations spécialisées autour de l'addictologie constituent l'offre de soins proposée gratuitement grâce à ce partenariat. En 2012, plus de 470 actes de consultations ont été

••• la proposition de loi votée au début de l'année par les députés français instaure la pénalisation des clients, les pays voisins ne peuvent servir d'exemples satisfaisants. En effet, les résultats de la législation en Suède, qui pénalise les clients depuis 1999, sont loin d'être significatifs, privilégiant l'aspect répressif et protecteur de l'ordre public sur l'accompagnement vers la sortie de la prostitution des personnes contraintes à arrêter leur seule activité rémunératrice. L'Allemagne, pays qui a règlementé l'activité prostitutionnelle en 2002, a vu récemment le débat relancé sur l'efficacité de cette politique qui devait permettre aux personnes de cotiser aux caisses de retraite et de maladie. Douze ans plus tard, le bilan de la libéralisation y est plutôt contesté avec seulement une quarantaine de personnes officiellement enregistrées comme travailleurs du sexe auprès des organismes sociaux alors que le chiffre d'affaires de la prostitution en Allemagne est estimé à 14,6 milliards d'euros annuels. Même dans un système règlementariste, la peur de la stigmatisation, des représailles et la pression des réseaux de traite freinent donc les personnes en situation de prostitution dans leur accès aux droits sociaux. Qu'il s'agisse de prohibitionnisme, d'abolitionnisme ou de règlementarisme, la sortie de la prostitution ne pourra se faire qu'en proposant aux personnes une alternative crédible, ce qui implique une forte politique sociale, qui puisse prendre en compte des situations de vie hétérogènes liées aux diverses formes de prostitution aujourd'hui et aux histoires personnelles.

NON PAS UNE, MAIS DES PROSTITUTIONS

Les formes de prostitution sont aujourd'hui multiples et de plus en plus invisibles avec à l'utilisation d'Internet. La prostitution évolue, et les *« anciennes »* ne retrouvent pas les codes qu'elles avaient mis en place il y a une trentaine d'années. Les réseaux d'exploitation sexuelle ont pris la place de la prostitution traditionnelle, notamment dans la rue, et le taux d'activité des personnes de nationalité française a baissé en comparaison avec celui des personnes de nationalité étrangère, très souvent rattachées à des réseaux de traite venant de Roumanie, Bulgarie, Nigéria ou Chine, pays d'origine particulièrement représentés dans les associations qui accompagnent des personnes en situation de prostitution. La crise économique a également poussé de nombreuses personnes à se prostituer pour boucler des fins de mois difficiles, notamment des mères célibataires, comme Isabelle rencontrée lors d'une tournée de rue avec l'association La Babotte à Montpellier. *« J'ai travaillé longtemps comme graphiste à Paris, et je gagnais bien ma vie. Je vis depuis quelques années à Montpellier, et après une relation sentimentale difficile, avec un compagnon qui est parti avec mes économies, je manque d'argent, et je ne retrouve pas de travail. Je me prostitue de temps en temps, pour pouvoir payer les études de mon fils qui est en deuxième année à la fac de droit »,* raconte-t-elle. À la rue, les personnes qui se prostituent occasionnellement préfèrent souvent Internet, plus discret notamment grâce à l'appellation d'escorting, largement utilisée par les étudiants. La prostitution étudiante, dont il a souvent été question dans les •••

-SOCIALE INDISPENSABLE

réalisés, permettant aux personnes suivies d'accéder à un traitement psychothérapeutique, médicamenteux ou à des ateliers thérapeutiques, et d'assurer une véritable continuité des soins. Dans cette même optique, une consultation de médecine générale externe est venue compléter, en 2013, l'accompagnement pour les patients présentant une pathologie somatique. *« L'efficience de ce partenariat repose sur des rencontres régulières, tous les 15 jours, entre l'équipe éducative de l'Amicale du Nid et l'équipe médicale du CMP »,* ajoute Jean-Christophe Tête. Des échanges fondamentaux pour évoquer les situations rencontrées ou les ajustements de suivi mais qui ont également vocation à favoriser le questionnement sur les interactions entre les milieux sanitaire et social et l'interconnaissance des pratiques, les travailleurs sociaux se formant aux aspects cliniques, les équipes médicales à l'intervention sociale.

DES COLLOQUES POUR EN PARLER

Depuis 2004, afin de mutualiser cette démarche croisée et de décloisonner toujours plus les approches autour de la prostitution, les trois membres du partenariat organisent un colloque annuel d'échanges et de réflexion au cours duquel des intervenants de tous horizons - travailleurs sociaux, psychologues, artistes, avocats, philosophes, sociologues - sont invités à débattre sur des thématiques telles que le rapport au corps, la vie affective ou encore le rapport à l'argent.

Laure Pauthier

+ Plus d'infos : www.amicaledunid.org

« SI LA QUESTION DE L'ACCÈS AUX SOINS SOMATIQUES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PROSTITUTION EST RÉELLEMENT PROBLÉMATIQUE, CELLE DE L'ACCÈS AUX SOINS PSYCHIATRIQUES L'EST ENCORE PLUS. »

JEAN-CHRISTOPHE TÊTE, DIRECTEUR DE L'AMICALE DU NID PARIS ET HAUTS-DE-SEINE

SORTIR DE LA PROSTITUTION : QUELLES ALTERNATIVES ?

media, est en effet une réalité inquiétante comme le montre l'enquête réalisée à l'université Paul Valéry à Montpellier en novembre 2013 : 4 % des personnes interrogées ont déjà été en situation de prostitution (63 % de femmes et 37 % d'hommes) et 15,9 % des étudiants déclarent pouvoir envisager le recours à la prostitution en cas de situation très précaire.
Parler ou légiférer sur la prostitution implique de prendre en compte toute cette diversité de situations, de personnes, d'origines, de conditions de vie et de visions différentes sur l'exercice même de cette activité par les personnes concernées. Quelle que soit la forme de prostitution exercée, l'argent revient au centre des débats dans la plupart des études et enquêtes.

SORTIR DE LA PROSTITUTION : UN PARCOURS LONG ET DIFFICILE

Les travailleurs sociaux savent bien que le discours des personnes qui se prostituent est changeant et que la résignation et la peur sont difficiles à endiguer avant de pouvoir envisager un accompagnement vers une autre vie sociale voire professionnelle. Il peut même se passer plusieurs années, durant lesquelles certaines personnes seront en contact régulier avec une association avant qu'elles puissent dire ce qui se passe exactement dans leur vie et si elles sont sous l'emprise de quelqu'un ou d'un réseau d'exploitation sexuelle. L'entrée dans la prostitution varie également et trouve dans la plupart des cas sa source dans la vulnérabilité économique ou psychologique quand il ne s'agit pas d'une contrepartie sous forme de dette à rembourser dans un parcours migratoire. Les Lucioles, établissement rattaché à l'association ALC à Nice, emploie des médiateurs culturels pour comprendre les conditionnements psychologiques liés à des croyances. Les femmes nigérianes, par exemple, suivent le rite du *« juju »* imposé par la *« mama »* avant la migration, et cette cérémonie destinée selon les dires des recruteurs à les protéger dans le pays d'arrivée, les maintient sous emprise, de peur que le charme soit rompu si elles les dénoncent ou cessent l'activité de prostitution. Celles-ci auront de grandes difficultés à rompre le pacte initial mais nombreuses sont celles qui s'en sortent et font appel à l'association pour bénéficier du dispositif Ac.Sé. Elles peuvent alors être hébergées dans une structure partenaire dans une autre ville et être accompagnées en coupant le contact avec les membres du réseau. D'autres systèmes de persuasion mettent en échec, souvent de manière temporaire, la sortie du milieu prostitutionnel, comme le fait de devenir proxénète après s'être prostitué, en donnant à ces femmes l'impression d'une promotion sociale dans le réseau. Mais, certaines personnes qui exercent cette activité de manière indépendante, invoquent simplement le rapport à l'argent et l'absence d'alternative à ce gagne-pain, si violent soit-il, pour expliquer leur peur de cesser cette activité. Pourtant, des solutions existent et offrent des voies de sorties, comme l'accès à un logement, à des titres de séjour, à une formation. Après 25 ans de prostitution, Marlène vit aujourd'hui dans un logement social, et apprend à tenir son budget malgré le faible montant de son RSA. Elle a eu un déclic après une agression et a décidé de changer de vie, en acceptant, pour l'instant, de se nourrir grâce aux Restos du cœur. Gabrielle Partenza, qui a créé l'association *« Avec nos aînées »* en 2005, voit très souvent des femmes qui ont dépassé la soixantaine mais qui continuent de se prostituer sans savoir qu'elles ont des droits, comme les autres *« quand on monte un dossier pour qu'elles obtiennent le revenu de minimum vieillesse, elles arrêtent de se prostituer dès le premier versement »*, dit-elle.
Hormis les considérations économiques, la reconstruction psychologique est en elle-même un passage long et difficile durant lequel les personnes doivent récupérer une estime de soi suffisante pour envisager de se reconstruire autrement et retrouver une image positive au contact des autres.

Céline Figuière

TÉMOIGNAGE DE NATHALIE, 24 ANS

« J'ai été contactée sur Facebook par une jeune femme qui me proposait de faire partie d'une agence de photo. Après un mois de sollicitations incessantes, j'ai fini par accepter de venir à Paris pour rencontrer les membres de l'agence. Ils sont venus me chercher à la gare et ne m'ont plus laissée repartir. Le premier soir, ils m'ont emmenée dans un hôtel 4 étoiles, m'ont fait boire, prendre de la drogue et ont pris des photos, avec lesquelles ils me faisaient chanter ensuite. Dès le lendemain, ils m'ont emmenée dans un hôtel Formule 1 Porte de Châtillon et ont commencé à faire venir des clients dans ma chambre, en m'enfermant à clé. J'étais complètement choquée et plus moi-même. Cet enfer a duré 4 mois, et j'ai fini par raconter ce qui se passait à une amie qui m'a aidée à m'en sortir. Evidemment, il n'y avait pas d'agence photo et il s'agissait d'un réseau de prostitution. Ce milieu était très différent de mon éducation et Paris loin de chez moi. J'étais complètement perdue. Aujourd'hui, j'essaie de me reconstruire après cette histoire, je vois un psy et un addictologue et je suis accompagnée par l'association l'Appart qui m'aide dans mes démarches. »

TÉMOIGNAGE DE SANDRA, 30 ANS

« Je suis partie de chez moi à 18 ans, à cause d'une mésentente familiale. Je suis allée vivre à Lyon, où je ne connaissais personne. J'avais besoin d'argent, et j'ai donc répondu à une annonce pour travailler dans un bar à hôtesses. Nous devions faire boire les clients, et partir avec eux ensuite… J'ai fait ça pendant 6 mois, puis je suis partie à Grenoble, où je suis devenue *« escort girl »*. Je voulais changer de vie, j'ai contacté l'association l'Appart, et j'y ai rencontré Catherine Deschamps, qui m'accompagne depuis plus de 10 ans maintenant. Elle a tout vécu avec moi, l'arrêt de la prostitution, les galères profesionnelles. Aujourd'hui, je suis responsable d'un magasin de prêt-à-porter, j'ai acheté un appartement, une voiture et je vis en couple. J'étais très influençable étant jeune, et avec de mauvaises rencontres, j'ai fait de mauvais choix. Quand vous me voyez aujourd'hui, vous ne pouvez pas vous imaginer que j'ai ce passé. Je suis encore en contact avec Catherine, mais ni mon compagnon ni mes relations actuelles ne savent ce que j'ai vécu. »

LES POLITIQUES DE LA PROSTITUTION, TOUTE UNE HISTOIRE

Titulaire d'un doctorat en sciences politiques, Amélie Maugère est l'auteure de l'ouvrage *Les politiques de la prostitution. Du Moyen-Âge au XXIe siècle,* paru aux éditions Dalloz.

En France, quelles ont été les différentes étapes du traitement politique de la prostitution ?

Amélie Maugère : Dans mon ouvrage, j'étudie les politiques de la prostitution depuis le Bas Moyen-Âge, afin de mettre en évidence l'oscillation des politiques publiques dans le temps, entre une approche gestionnaire des *« effets indésirables »* liés à la prostitution et une approche plus morale et répressive. Du milieu du XIVe siècle à la fin du XVe siècle, les municipalités édifient des bordels qui ont pour mission pragmatique de limiter les atteintes à l'ordre public au sein de la cité (notamment les viols). En 1560, le roi interdit ces *« maisons publiques »* au nom du *« salut des âmes »*. En 1684, Louis XIV prend des ordonnances pour réprimer les femmes qui se prostituent. Ce régime d'incarcération et de correction dure jusqu'à la Révolution française. Ensuite, se met en place un système dit *« réglementariste »*, qui court de 1800 à 1946 et consiste à organiser le secteur prostitutionnel au travers d'un cadre défini par l'administration, et non par la loi. Le réglementarisme vise à préserver l'ordre public - en luttant contre le racolage - et à garantir la santé publique. Durant cette période, l'inquiétude du corps social concernant la propagation des maladies vénériennes s'intensifie et le régime réglementariste se solidifie, surtout à partir de la seconde moitié du 19e siècle, grâce à la publication de très nombreuses études scientifiques émanant de médecins. Ce registre d'argumentation rend légitime le maintien d'un régime d'exception : les femmes arrêtées sur la base de leur activité prostitutionnelle, exercée hors du cadre réglementaire (racolage, défaut de présentation à une visite médicale) sont emprisonnées sans même l'intervention d'un juge et sans aucune base légale.

Quel est l'impact de l'entrée en jeu des abolitionnistes ?

Amélie Maugère : Si la Fédération Abolitionniste Internationale, née en 1877, dénonce d'une seule voix le réglementarisme comme pratique arbitraire, celle-ci est, dès l'origine, traversée par deux courants : l'un puritain, qui dénonce la prostitution comme *« vice sexuel »* et, l'autre, plus légaliste qui promeut l'application du droit commun. Des débats s'ouvrent à l'Assemblée ou lors de la tenue de commissions extra-parlementaires, mais ils n'aboutissent à aucune loi, car il existe un quasi-consensus politique pour séparer le droit et la morale. C'est grâce aux campagnes internationales contre la *« traite des blanches »* organisées autour de 1900 que les arguments de type moral sont peu à peu mieux reçus par les hommes politiques. En 1903, l'exécutif qui s'oppose encore à l'adoption d'un dispositif *ad hoc* contre le proxénétisme - préférant le poursuivre sur la base du droit commun - est obligé de plier sous la pression des parlementaires : c'est le point d'entrée de la prostitution dans le giron des politiques pénales ; même si la loi ne concerne alors que la traite et la prostitution forcée. En 1946, avec la fameuse loi dite *« Marthe Richard »*, la répression s'intensifie, les maisons sont fermées et le racolage est sévèrement réprimé. Cette loi, adoptée au nom de la *« dignité humaine »*, représente la victoire du courant moral de l'abolitionnisme. En 1960, la France adhère à la convention de l'ONU de 1949 et supprime les fichiers sanitaires. La loi pour la sécurité intérieure de 2003 ne trahit pas cette ligne symbolico-morale ; elle y greffe une visée pragmatique de gestion de la rue et de régulation des flux migratoires.

Quel regard portez-vous sur la récente proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel ?

Amélie Maugère : Les discours politiques accompagnant la pénalisation des clients de mineurs de 15 à 18 ans en 2002 et la pénalisation des clients de prostitués vulnérables en 2003 la laissaient présager. La nouvelle proposition de loi, en centrant la répression sur les clients, précarisera les personnes pratiquant la sexualité tarifée en les poussant à la clandestinité. L'autre problématique de cette proposition, c'est la confusion qu'elle entretient entre traite des êtres humains et prostitution des étrangères. Les relations prostitués-clients s'inscrivent certes dans un contexte de différentiel de pouvoir - entre hommes et femmes, résidents et migrants -, mais, il n'est pas sûr que la loi pénale soit le meilleur outil pour rééquilibrer le rapport de force !

Propos recueillis par Laure Pauthier

SORTIR DE LA PROSTITUTION : QUELLES ALTERNATIVES?

INTERVIEW DE LILIAN MATHIEU

Lilian Mathieu est sociologue et directeur de recherche au CNRS. Il a engagé ses recherches sur la prostitution et son encadrement politique et social il y a 20 ans et il publie aujourd'hui *La fin du tapin - sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution* aux Editions François Bourin.

Qu'est-ce que l'abolitionnisme aujourd'hui?

La France est un pays abolitionniste depuis 1960, date à laquelle a été aboli l'ancien système réglementariste qui imposait un contrôle sanitaire aux personnes prostituées. La prostitution est absente en tant que telle du code pénal, ce qui signifie, implicitement, que chacun est libre de se prostituer. La prostitution ne constitue pas elle-même un délit mais le racolage, c'est-à-dire son exercice visible dans l'espace public, est soumis à une répression policière, aggravée depuis 2003. Entraver ainsi son exercice oriente l'abolitionnisme vers un prohibitionnisme. Le mouvement abolitionniste a parallèlement redéfini ses objectifs ; ce n'est plus la réglementation de la prostitution mais la prostitution elle-même, assimilée à l'esclavage, qu'il s'agit pour lui d'abolir. Cet horizon humaniste, protecteur et féministe a toutefois été approprié par le champ politique dans un sens répressif et sécuritaire qui, on l'a vu avec la pénalisation renforcée du racolage, a eu pour effet de contraindre les personnes prostituées à se faire plus discrètes en se déplaçant vers des zones plus isolées où elles sont beaucoup plus vulnérables. Mais ce n'est pas parce que la prostitution n'est plus visible qu'elle n'existe plus.

La Suède pénalise les clients depuis 1999. Connaît-on les effets de cette législation sur la vie des personnes en situation de prostitution ?

Il n'y a pas eu d'évaluation indépendante de la loi, seuls ses promoteurs l'ont évaluée, et trouvée excellente… La prostitution de rue aurait diminué de moitié, mais cela ne veut pas dire que la moitié manquante est constituée de personnes qui ont arrêté de se prostituer. On ne sait pas ce qu'elles sont devenues. Un des acquis souvent mentionnés de la loi est que les Suédois lui seraient aujourd'hui plus favorables mais mes collègues suédois m'indiquent que cette opinion publique est aussi devenue davantage favorable à une pénalisation des personnes prostituées elles-mêmes. Alors que la loi avait initialement été votée pour les protéger, c'est dans un sens punitif qu'elle est aujourd'hui perçue. La police a reçu quatre fois plus de subventions pour mener cette politique que les services sociaux, lesquels n'ont pas reçu d'orientations précises pour accompagner les personnes prostituées dans leur réinsertion, ce qui témoigne là aussi d'une inspiration prioritairement répressive et non pas sociale.

Est-ce réaliste d'imposer une sortie de la prostitution, voire d'en faire une condition à l'accompagnement social ?

Cette conditionnalité, prévue par la proposition de loi actuellement en débat au Parlement, ne concerne que les personnes étrangères dont il est exigé qu'elles arrêtent de se prostituer si elles veulent obtenir un titre de séjour temporaire et bénéficier d'un accompagnement social. De fait, cette exigence ne s'adresse pas aux Français ou aux étrangers en situation régulière. Cela s'apparente à un chantage aux papiers. Il est prévu d'octroyer à ces étrangers l'allocation réservée aux demandeurs d'asile, d'un montant de 330 euros par mois, ce qui est dérisoire. Il est à craindre que ceux qui tenteront de compléter ces revenus insuffisants par leur ancienne activité seront stigmatisés comme mettant de la mauvaise volonté à se réinsérer et donc comme indésirables. En outre, la régularisation ne sera que temporaire, et son obtention dépendra du bon vouloir des préfectures. L'horizon ultime reste celui du retour, en toute bonne conscience. Les pouvoirs politiques se sont approprié le discours des associations en le retournant. En résumé, cela donnerait : les personnes étrangères sont victimes des réseaux, donc on leur donne « les moyens » d'arrêter la prostitution et, si elles continuent, cela signifie qu'elles ne sont pas de vraies victimes et ne méritent pas de protection mais au contraire d'être expulsées. Cette proposition de loi s'appuie en outre sur un raisonnement simpliste, en postulant que la pénalisation de la demande fera mécaniquement péricliter l'offre. Le souci est que la prostitution ne relève pas que de comportements individuels, elle est aussi et surtout le produit de structures sociales inégalitaires, de la domination masculine, des transformations mondiales du capitalisme qui produisent une pauvreté dont les femmes sont les premières victimes. Mais il est beaucoup plus compliqué pour les politiques de s'attaquer aux structures économiques et sociales de la prostitution.

Quelles solutions ?

Il faut permettre aux personnes prostituées de sortir de l'urgence de la survie en leur donnant les moyens de se projeter dans du plus long terme. Elles auront davantage les moyens de décider, par elles-mêmes, si elles continuent ou bien si une autre option serait préférable. D'abord régler les problèmes de logement, de sécurité sociale, de papiers pour ensuite pouvoir reprendre le contrôle de son existence. Cette problématique n'est pas spécifique à la prostitution mais elle la traverse. Il faut qu'une alternative crédible leur soit proposée, et non pas les montants dérisoires des allocations d'assistance. En amont, il faut agir sur les facteurs qui poussent quelqu'un à faire des passes pour survivre. Il s'agit bien là de politique sociale, avec des minima sociaux décents, des lieux d'accueils pour les jeunes, de la lutte contre les discriminations. Ce n'est pas forcément une politique ciblée sur la prostitution qui est nécessaire.

Propos recueillis par Céline Figuière

L'ŒIL AUX AGUETS

© Julien Jaulin

Ce soir, la tournée va commencer un peu plus tard que d'habitude. La journée a été agitée à La Babotte, l'un des établissements de l'Amicale du Nid, à Montpellier. Les travailleurs sociaux ont dû faire face à une situation inédite : une jeune femme, originaire du Nigéria les a contactés parce qu'elle venait de découvrir qu'elle était dans un réseau de prostitution. Elle leur dit avoir refusé de se prostituer et demande à être arrêtée par la police pour être protégée. Carlo, éducateur, l'a accompagnée dans une ville voisine où elle sera hébergée à l'hôtel cette nuit *« en attendant de trouver une solution »*. 22h30, départ de l'équipe, Carlo et Anne-Cécile, en voiture. Ils sont toujours deux à faire les tournées de rue dans Montpellier et de route, dans la journée, à Béziers. Le café, le thé, le chocolat, le gel et les préservatifs sont dans le coffre. La ville paraît déserte, mais très vite deux ou trois silhouettes apparaissent, statiques, puis souriantes en distinguant dans la voiture les travailleurs sociaux qu'elles connaissent depuis plusieurs années. Estelle se travestit et se prostitue la nuit dans le quartier des Arceaux. Le jour, Estelle est un homme qui devrait bientôt passer le concours du barreau. Mais ce soir, elle est maquillée et discute, ●●●

SORTIR DE LA PROSTITUTION : QUELLES ALTERNATIVES ?

●●● en connaisseur, de la proposition de loi sur la prostitution qu'elle ne pense pas voir votée avant l'été. Quelques mots, des rires, on leur laisse préservatifs et gel, et la voiture de La Babotte repart. Il ne faut pas perdre trop de temps, les autres attendent aussi le passage de l'équipe ce soir. Pendant une tournée de rue, les travailleurs sociaux peuvent voir une trentaine de personnes. Ils connaissent leurs emplacements, leurs habitudes, leur passé et leurs peurs. Il sera souvent question d'insécurité cette nuit et la rumeur court sur l'identité de la personne agressée chez elle la semaine dernière. Les regards balayent la route, les alentours. Regard de peur, recherche de clients… on ne sait pas. Les clients se font rares cet hiver, disent-elles toutes, invoquant la crise, le froid, la future loi, et la police, qui fait des rondes cette nuit et passe pour la quatrième fois devant le petit groupe.

«MAINTENIR UN LIEN»

Comment expliquer le travail de maintien du lien, expression devenue si galvaudée dans le secteur social ? Pendant quelques heures, il s'agissait bien de cela, de cette relation hors-norme et pourtant faite de mots qui peuvent paraître banals, au travers de ces discussions brèves, morceaux de conversation entamée lors de la dernière tournée, de confidences tardives sur un passé resté tu jusque-là. Joséphа, par exemple, se livre ce soir plus que de coutume. Elle se prostitue juste en bas de chez elle depuis plusieurs mois, et explique les années de prison de son mari, le rejet de la famille en Italie. Âgée d'une cinquantaine d'années, elle profite de la venue de Carlo pour parler en italien, réservant les quelques mots de français aux clients, *«pour les rassurer»*. En garant la voiture, Carlo sait au premier coup d'œil si le moral est bon ce soir, ou pas. Rester disponible, écouter, poser des questions sans être pressant, ne pas avoir l'air d'attendre une information et donner l'impression d'avoir le temps alors que les minutes sont comptées… Là se situe bien l'art subtil du travail social, pour trouver le moment opportun de leur parler d'un autre futur possible avec un accompagnement. Il peut arriver que des femmes disparaissent plusieurs mois, voire plusieurs années. Nadine, éducatrice à La Babotte, constate souvent ces allers-retours à Béziers où elle fait les tournées de route. La semaine dernière, elle a revu une jeune femme qu'elle n'avait pas croisée depuis trois ans. *«Béziers est un repère pour les trafics en tout genre et un lieu de passage pour les filles qui font partie des réseaux. Souvent, ils les envoient ici, après avoir passé quelques mois en Italie, puis dans une autre ville. Je vois un grand turn over»*, explique-t-elle. Elles sont pour la plupart roumaines ou bulgares et peu parlent le français. *«Des fois on peut se demander à quoi on sert et comment accompagner des gens sans avoir de véritables réponses à leur donner. Je commence par les démarches administratives, l'accès aux soins, et je vois si on peut aller plus loin, trouver un hébergement pour qu'elles puissent se poser et prendre de la distance avec la famille et le réseau»*, poursuit Nadine.

PROPOSER UNE ALTERNATIVE

Accompagner quelqu'un vers la sortie de la prostitution n'est ni simple ni linéaire. Et comme le précise Nadine, ●●●

© Julien Jaulin

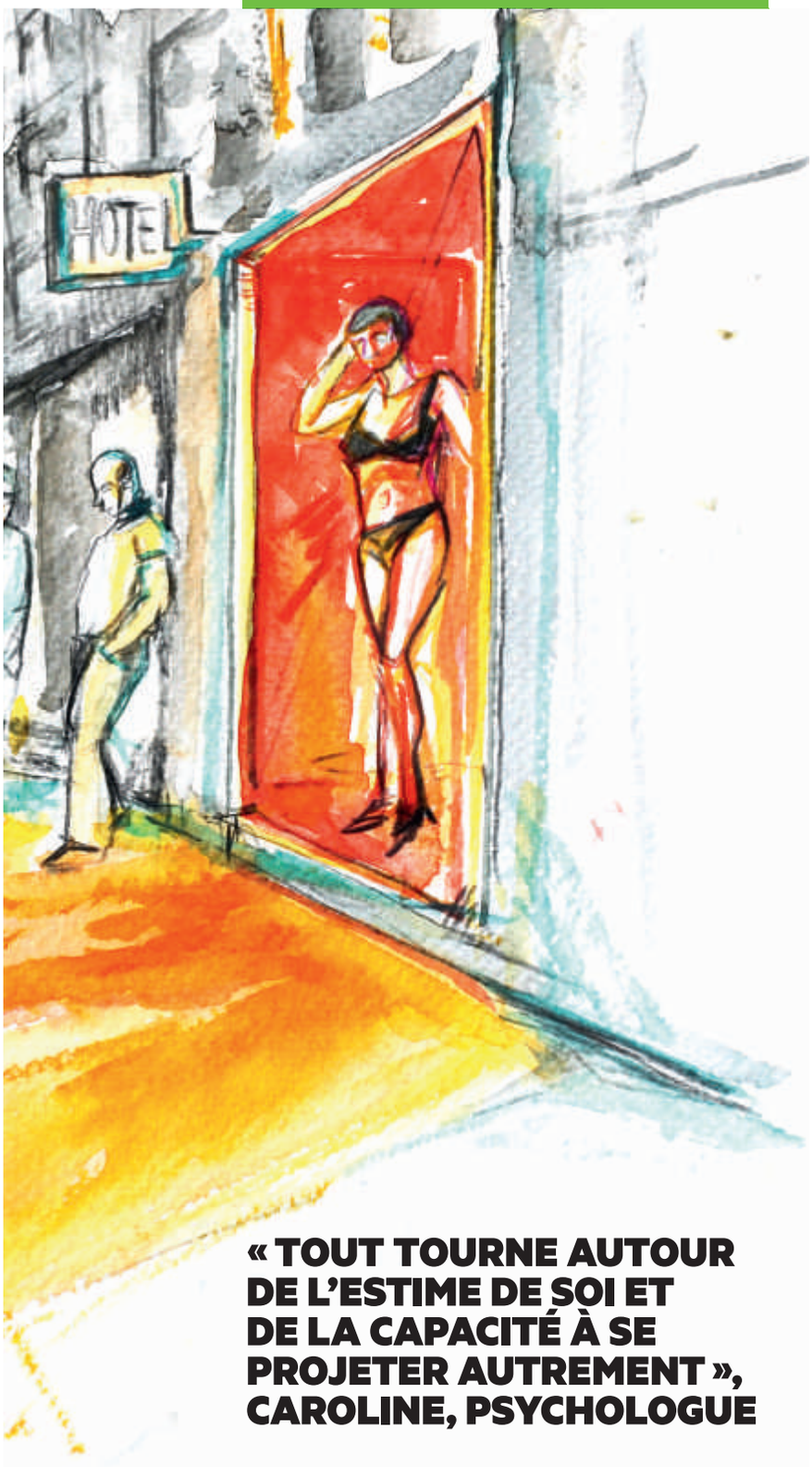

« TOUT TOURNE AUTOUR DE L'ESTIME DE SOI ET DE LA CAPACITÉ À SE PROJETER AUTREMENT », CAROLINE, PSYCHOLOGUE

●●● les associations manquent souvent de réponses à donner et de solutions à proposer à la place de ce *« gagne-pain »* grâce auquel certaines personnes qui se prostituent vivent depuis parfois des décennies. Quel cv montrer à des employeurs potentiels ? Quelle confiance en soi après ce rapport à l'autre souvent empreint de violence ? Caroline intervient en tant que psychologue à La Babotte depuis 2003. Si l'approche thérapeutique est bien différente d'une personne à l'autre, elle travaille avec chacune sur l'image qu'elle a d'elle-même. *« Tout tourne autour de l'estime de soi et de la capacité à se projeter autrement. La sortie va se faire progressivement, parce qu'en se prostituant, à un moment donné, elles se rendent compte qu'elles sont en incohérence avec elles-mêmes. Elles se demandent ce qu'elles font là et je les amène à se dire qu'elles valent mieux que ça. La reconstruction est lente. Ensuite, elles vont construire un projet où le monde va leur renvoyer une image positive d'elles-mêmes ».* Nicole a gagné sa vie avec la prostitution pendant une trentaine d'années. Elle a décidé d'arrêter à la naissance de son petit-fils mais elle admet qu'il lui a été très difficile de se retrouver *« avec rien »* : *« avec le RSA, c'est dur de ne pas replonger… ».* Les personnes rencontrées lors des tournées de rue ne viennent pas forcément à La Babotte, malgré la présentation systématique de l'association par les travailleurs sociaux et la distribution du dépliant détaillant le fonctionnement de la structure. Certaines ont en revanche bien compris que cet appui pouvait leur être indispensable, notamment pour l'accès aux soins. Saly, par exemple, raconte son dernier rendez-vous chez le dentiste à Carlo et Anne-Cécile, sa référente à La Babotte. Installée à un arrêt de bus avec *« une copine de Roumanie »,* elle profite de cette tournée ce soir pour dire à Anne-Cécile qu'elle viendra avec elle la prochaine fois pour que *« elle aussi »* soit accompagnée par La Babotte. Une question nous vient alors à l'esprit, sur l'instrumentalisation éventuelle des associations par les réseaux de prostitution. *« On en est conscient »,* dit Philippe, le directeur de La Babotte, *« ce qui compte c'est ce que l'on peut apporter, de voir à quel moment proposer une alternative et de continuer, en parallèle à notre travail de terrain, notre action sur un plan plus politique et via la prévention. Mais si la construction d'une insertion socioprofessionnelle en alternative à la prostitution est difficile, longue, elle n'est pas impossible. »* Depuis plusieurs années déjà, La Babotte propose des journées de formation pour les travailleurs sociaux et des actions de prévention dans les établissements scolaires, afin de déjouer les jeux d'emprise et d'informer sur la violence, les rapports de domination. Des facteurs fragilisants aux facteurs déclencheurs, l'association dispose aujourd'hui de plusieurs modules, de vidéos, afin d'amorcer une discussion de groupe et d'amener les jeunes à réfléchir à ce qu'ils veulent vivre et faire vivre aux autres.

Les travailleurs sociaux de La Babotte seront peut-être amenés à développer des *« tournées virtuelles »* sur Internet une fois la loi votée, et ils préparent actuellement une étude sur la prostitution via cet outil.

Céline Figuière

SORTIR DE LA PROSTITUTION : QUELLES ALTERNATIVES?

L'ACCÈS À LA LIBERTÉ

Mis en place par l'association ALC à Nice en 2001, le dispositif national Ac.Sé vise à identifier, accueillir et accompagner les victimes de la traite des êtres humains. Explications par sa coordinatrice Federica Marengo.

À qui s'adresse le dispositif Ac.Sé ?

Le dispositif propose une mise à l'abri et une prise en charge globale aux personnes majeures, victimes de la traite des êtres humains, en danger localement, sans distinction de genre, de nationalité, en situation administrative régulière ou non, accompagnées ou non de leurs enfants, et nécessitant un éloignement géographique. En 2013, 44 % des personnes orientées étaient âgées de 20 à 25 ans et 18 % de 18 à 20 ans. Les femmes nigérianes représentaient 59 % des demandes d'orientation.

De plus, le dispositif a une fonction de pôle ressource sur les thèmes liés à la traite des êtres humains. Ainsi, tout intervenant institutionnel ou associatif en contact avec le public concerné peut solliciter la coordination du dispositif quelle que soit sa localisation géographique. Il peut s'agir de demandes d'orientation en vue de la mise à l'abri d'une personne victime, ou d'informations juridiques, administratives, sociales ou pour une aide à l'évaluation. Nous organisons aussi des formations à l'identification des victimes, destinées à un public multidisciplinaire. Nous proposons aussi aux partenaires deux séminaires par an sur des thèmes en lien avec la prise en charge des personnes victimes de traite.

LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EST DÉFINIE COMME ÉTANT :

« […] le fait de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir à des fins d'exploitation dans l'une des circonstances suivantes :

1° soit avec l'emploi de menace, de contrainte, de violence ou de manœuvre dolosive visant la victime, sa famille ou une personne en relation habituelle avec la victime ;

2° soit par un ascendant légitime, naturel ou adoptif de cette personne ou par une personne qui a autorité sur elle ou abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;

3° soit par abus d'une situation de vulnérabilité due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, apparente ou connue de son auteur ;

4° soit en échange ou par l'octroi d'une rémunération ou de tout autre avantage ou d'une promesse de rémunération ou d'avantage.

L'exploitation est le fait de mettre la victime à sa disposition ou à la disposition d'un tiers, même non identifié, afin soit de permettre la commission contre la victime des infractions de proxénétisme, d'agression ou d'atteintes sexuelles, de réduction en esclavage, de soumission à du travail ou à des services forcés, de réduction en servitude, de prélèvement de l'un de ses organes, d'exploitation de la mendicité, de conditions de travail ou d'hébergement contraires à sa dignité, soit de contraindre la victime à commettre tout crime ou délit. »

Article 225-4-1 du Code pénal

Comment s'organise un éloignement ?

Nous comptons environ 70 structures dans notre réseau de partenaires, la plupart étant des adhérents de la FNARS. Les lieux d'accueil réservent une place par an pour les personnes orientées par le dispositif Ac.Sé. 47 % des demandes d'orientation proviennent des associations parisiennes. Au total, nous avons quand même eu 70 demandes d'orientation en provenance de 22 villes différentes en 2013. Et la coordination a proposé des solutions de prise en charge à 66 personnes. Celles-ci sont orientées vers le dispositif par des services spécialisés, des associations partenaires qui font un travail de rue, mais également par des structures externes au dispositif : les services sociaux, les forces de l'ordre, les hôpitaux, les missions locales… Ils nous appellent, nous faisons une évaluation commune par

GUIDE PRATIQUE

IDENTIFIER, ACCUEILLIR ET PROTÉGER LES VICTIMES DE LA TRAITE

En 2007, la coordination du dispositif national Ac.Sé éditait un guide pratique *Identifier, accueillir et protéger les victimes de la traite* à l'usage des professionnels en lien occasionnel ou régulier avec des personnes potentiellement victimes de traite. Une nouvelle version actualisée vient de paraître. Elle se base sur l'expertise du dispositif national Ac.Sé, de ses partenaires, de la transformation du phénomène de la traite des êtres humains, mais également de l'évolution du contexte législatif national et européen. Le guide a été mis à jour par la coordination du dispositif national Ac.Sé. Il est disponible gratuitement sur demande, par email ac.se@association-alc.org ou par téléphone 04 92 15 10 51.

téléphone, et nous nous assurons que la personne accepte la proposition d'éloignement géographique et de prise en charge. Le service orienteur nous renvoie une fiche d'information et on cherche un lieu d'accueil adapté. Lorsque nous trouvons une place, nous mettons le centre d'hébergement en relation avec le service orienteur, qui accompagnera la personne sur place à la date convenue entre eux. Nous lui donnons une aide financière de 350 euros à son arrivée et restons en appui technique pour les partenaires sur chaque situation. Les personnes orientées doivent respecter les règles inhérentes au lieu d'accueil, en plus des règles de sécurité qui sont posées par le dispositif et ce pour participer à leur propre mise à l'abri : ne pas diffuser l'adresse du lieu d'accueil, ne pas rester en contact avec des personnes du réseau et changer de puce téléphonique. En général, elles restent au moins un an dans les centres d'hébergement où elles bénéficient d'un accompagnement global.

Propos recueillis par Céline Figuière

© Julien Jaulin

PROSTITUTION : QUI PENSE AUX SENIORS ?

Elles n'avaient pas forcément prévu de vieillir un jour tant les épreuves quotidiennes les tenaient dans un présent peu sécurisant. Et, pourtant, les personnes âgées qui sont toujours en situation de prostitution sont nombreuses et peu visibles, elles se font discrètes et ne demandent pas d'aide. Surprise de voir que rien n'était proposé aux anciennes, Gabrielle Partenza a créé l'A.N.A en 2005, pour les accompagner au niveau social, médical et juridique et leur apprendre qu'elles avaient des droits.

Après 30 ans de prostitution, Gabrielle a décidé d'arrêter quand un médecin du Bus des femmes lui a proposé de devenir bénévole et d'aider les personnes en situation de prostitution à Paris et en région parisienne. Elle voit des jeunes femmes, des hommes et des personnes âgées, auxquelles rien n'est proposé. D'abord bénévole puis salariée, elle apprend à monter des projets et après mûre réflexion, elle décide de créer une association, l'A.N.A, avec nos aînées, pour accompagner les femmes de plus de 60 ans et leur permettre de sortir du trottoir. *« Quand on monte un dossier pour qu'elles obtiennent le revenu de minimum vieillesse, elles arrêtent de se prostituer dès le premier versement »*, constate Gabrielle depuis près de 10 ans. Tellement habituées à la marginalisation, elles ne savent pas qu'elles ont des droits, comme les allocations logement, le revenu de minimum vieillesse ou encore des aides pour payer leurs factures EDF. *« Comme tout le monde en somme ! »*, ajoute Gabrielle. Basés dans les locaux de la Croix-Rouge, rue du Moulin Joly à Paris, les bénévoles de l'association reçoivent les personnes le samedi. En ce moment, l'A.N.A compte 72 personnes dans sa file active, âgées de 60 à 93 ans, en activité ou non, puisque Gabrielle ne les oblige pas à quitter le trottoir pour être accompagnées par l'association. Les parcours de ces femmes sont variés, tantôt elles ont essayé de prévoir une reconversion pour leurs vieux jours en achetant un commerce, tantôt elles n'ont pas mis d'argent de côté mais ont beaucoup donné à leur entourage qui déserte dès que les revenus diminuent. *« Elles n'ont plus de famille auprès d'elles, alors que nombre d'entre elles ont des enfants et même des petits-enfants. Mais, bon, à un moment, ils virent la vieille. On a l'habitude de ce genre de chose ici »*, déplore la présidente de l'A.N.A. Solides de caractère après des décennies de prostitution, les personnes que rencontre Gabrielle n'en sont pas moins fragilisées par les maladies dues à leur âge avancé, et deviennent des *« proies »* faciles pour les agressions et les vols quand elles font le trottoir. *« Je vois encore des femmes faire le trottoir à 85 ans en plein hiver… »*. Pour se faire connaître, l'association fait des maraudes de jour et de nuit, de deux à trois fois par semaine. Gabrielle a toujours en tête son projet de lieu de vie pour une quinzaine de femmes dans Paris, qu'elle propose à la mairie et aux financeurs éventuels depuis une dizaine d'années, sans résultats.

Céline Figuière

SORTIR DE LA PROSTITUTION : QUELLES ALTERNATIVES ?

LUTTE CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

LA FNARS PRÉPARE UNE NOUVELLE SÉRIE D'AMENDEMENTS

Alors que la proposition de loi intitulée *« lutte contre le système prostitutionnel »* a été votée par les députés et que son examen sera soumis aux sénateurs dans le courant du mois de juin, la FNARS prépare une nouvelle série d'amendements qu'elle proposera aux parlementaires au printemps. La Fédération note une avancée notable entre le texte initial et celui qui sera présenté au Palais du Luxembourg, à savoir l'inscription de l'accompagnement des personnes en situation de prostitution qui prend la forme d'un projet d'insertion sociale et professionnelle construit à partir d'un diagnostic des besoins. Cependant, de nombreuses incertitudes perdurent sur le parcours de sortie, l'obligation de l'arrêt de la prostitution pour bénéficier de l'ouverture de droits, tel qu'un droit au séjour ou encore l'agrément des associations qui pourront accompagner les personnes.

La FNARS défend le respect des choix des personnes et elle prône l'importance, d'une part, de la prévention, et, d'autre part, de l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des personnes en risque, en situation ou ayant connu la prostitution dans leurs démarches d'accès aux droits et à la santé, et d'alternatives à la prostitution.

La prostitution peut être régie par trois grands systèmes juridiques : le régime règlementariste qui encadre et règlemente l'activité prostitutionnelle qui est légalement reconnue, le régime prohibitionniste qui interdit toute forme de prostitution et le régime abolitionniste qui tolère l'activité prostitutionnelle sans la règlementer. Le régime abolitionniste adopté par la France repose sur deux piliers principaux : un volet répressif, car l'on considère que la prostitution n'est jamais une activité souhaitable et l'on condamne dès lors tout ce qui permet son exercice (proxénétisme, traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle par exemple). Le volet préventif s'est traduit par la création en 1960 des services de prévention et de réadaptation sociale (SPRS), chargés de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation, en risque ou ayant connu la prostitution.

Conformément au système abolitionniste qui forme le cadre juridique français, la FNARS considère les personnes en situation de prostitution comme de potentielles victimes et condamne l'exploitation des personnes prostituées. Elle s'oppose à la reconnaissance d'un métier de la prostitution, car elle estime que toute personne doit pouvoir vivre sans avoir recours à la prostitution, ainsi qu'à l'interdiction de la prostitution car, pour elle, tout régime visant à interdire la prostitution amplifie les risques d'exclusions et de violences et nie la capacité des personnes à faire des choix.

QUELQUES POINTS DE VIGILANCE À L'ATTENTION DES SÉNATEURS

La proposition de loi souhaite créer de nouveaux droits (accès à un titre de séjour pour les personnes étrangères, aide financière) pour des personnes qui s'engageraient dans un parcours de sortie de la prostitution auprès d'une association spécialisée et agréée à cet effet.

Dans les amendements qui seront proposés en vue du prochain examen du texte, la FNARS insistera sur la possibilité qui devrait être laissée aux personnes en situation de prostitution de s'adresser, si elles le souhaitent, à tout organisme (association, conseil général, CCAS…) susceptible de les accompagner. Une personne accompagnée par un travailleur social d'une association non agréée, qui a noué un lien de confiance, devrait s'adresser à une association agréée pour bénéficier des droits créés , ce qui conduirait à changer de référent social ; et marquerait une rupture supplémentaire préjudiciable pour la personne et son projet d'insertion. Les associations qui aident et accompagnent les personnes en situation de prostitution et qui mettraient en œuvre le projet

© Sofia de Sousa

d'insertion doivent s'entendre de façon large : toute structure généraliste ou dédiée est susceptible d'accompagner ces personnes. Il ne s'agit pas de remettre en cause les associations spécialisées dans l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de personnes en situation de prostitution mais de prendre en compte la complémentarité d'un ensemble d'acteurs sur les territoires (associations spécialisées, généralistes, médecins, psychologues...). De plus, l'existence d'associations spécialisées n'est pas une réalité sur tous les territoires. La référence à un agrément spécifique pour l'accompagnement de ces personnes est contradictoire avec la notion de statut juridique unique des structures d'accueil et d'accompagnement défendue par la FNARS. En effet, il s'agit, sans enfermer la personne dans une problématique spécifique, de permettre un accompagnement social global et individualisé et de pouvoir proposer des alternatives à l'activité prostitutionnelle. De plus, il serait préjudiciable de conditionner l'accès aux droits créés (aide financière, autorisation provisoire de séjour) à une obligation d'entrer dans un parcours mis en œuvre au sein d'une association. Certaines personnes peuvent souhaiter sortir de la prostitution, sans pour autant avoir besoin d'un accompagnement ni entrer dans un parcours de sortie, dont les étapes seraient préalablement définies, sans tenir compte de la situation de la personne. Pour être efficace, l'accompagnement doit être volontaire et choisi par la personne. Par ailleurs, la proposition de loi conditionne la délivrance de l'autorisation provisoire de séjour, pour les personnes étrangères, à un arrêt immédiat de la prostitution. Or, chaque personne, selon son histoire, sa situation, n'a pas les mêmes besoins et progressera dans la mise en œuvre de son projet à son rythme, pourra "rechuter", poursuivre son activité prostitutionnelle, ce qui implique un droit au recommencement. Pour faciliter une réinsertion, il faut tenir compte de ces réalités. La FNARS proposera donc de supprimer la condition d'arrêt de la prostitution et de revenir sur la notion de parcours de sortie au profit de celle de projet d'insertion. Enfin, la FNARS réitèrera sa demande de voir intégrées dans le texte, l'évaluation des besoins et l'observation des phénomènes prostitutionnels, pour le pilotage de la politique de protection et d'accompagnement des personnes en situation de prostitution au sein de l'instance départementale de coordination nouvellement créée. En revanche, la FNARS a souhaité ne pas trancher la question de la pénalisation du client en raison de la diversité des positions portées par ses associations adhérentes et pour marquer son attachement prioritaire aux enjeux de l'accompagnement des personnes. Le positionnement de la FNARS ainsi que le détail des mesures prévues dans la proposition de loi de lutte contre le système prostitutionnel sont accessibles sur le site de la FNARS.

Elsa Hajman

VUE D'AILLEURS

800 290 290

LUTTE CONTRE LA TRAITE EN ITALIE : UN NUMÉRO VERT DEPUIS L'AN 2000

INTERVIEW DE CINZIA BRAGAGNOLO

COORDINATRICE DU NUMÉRO VERT POUR LA RÉGION DU VENETO, MUNICIPALITÉ DE VENISE

Pourquoi avoir mis en place ce numéro vert ?

Cinzia Bragagnolo : Ce numéro vert a pour objectif de faire émerger les situations de traite humaine en Italie, d'assister les victimes potentielles, de leur donner la possibilité de parler directement avec un expert sur le sujet pour une prise en charge personnalisée dans la langue de la personne. Le numéro d'appel a été lancé en 2000 sur les questions de traite à caractère sexuel et le service s'est élargi aux autres formes de traite humaine en 2003, qu'il s'agisse du travail ou des services forcés, de l'esclavage ou des pratiques analogues, ou encore de la mendicité forcée. Mais la traite à caractère sexuel est majoritaire. Gratuit, anonyme et accessible 24h/24, il s'agit d'un numéro national en Italie pour lequel la municipalité de Venise coordonne les activités et centralise les appels issus de toute la péninsule italienne. Un premier diagnostic est réalisé par le centre national basé à Venise, puis les appels pertinents sont orientés vers les antennes locales. Il s'agit en effet d'un réseau composé de 20 structures réparties sur le territoire italien et reposant sur des associations locales qui assurent la prise en charge personnalisée. L'efficacité du système repose sur une bonne articulation entre le centre national et ces antennes locales.

Qui appelle ce service ?

C.B. : En 2013, le numéro vert a fait l'objet de 592 signalisations pertinentes de cas de traite. La majorité des appels concernent des situations de traite à caractère sexuel, lesquelles représentent environ 70 %, alors que 18 % des appels relèvent de l'exploitation liée au travail. Les appelants ne sont pas systématiquement les personnes en situation de traite elles-mêmes, lesquelles représentent environ 16 % des appels. En effet, il peut s'agir d'associations locales spécialisées sur les questions de traite (28 %), de simples citoyens témoins d'une situation de traite sur un tiers et qui souhaitent la signaler (18 %), des forces de l'ordre (10 %), des services d'urgence hospitaliers ou services sociaux généralistes (8 %) ou bien encore d'amis ou de collègues de la victime (5 %). Les personnes prises en charge sont principalement d'origine étrangère. Pour les cas de traite à caractère sexuel, les personnes sont, pour la plupart des cas, issues d'Europe de l'Est (Roumanie, Bulgarie), d'Afrique (Nigéria) ou de Chine. Pour les cas de travail forcé, il s'agit principalement d'hommes issus du Maghreb, du Bangladesh ou de Chine.

Comment fonctionne le dispositif ?

C.B. : Le centre national de Venise reçoit les appels téléphoniques issus de tout le territoire national. Après un premier diagnostic de la situation, les appels pertinents sont orientés vers l'unité locale de prise en charge, la plus proche géographiquement de la personne. Cette cellule locale est composée de travailleurs sociaux et de médiateurs culturels et linguistiques en mesure de traiter les situations dans plusieurs langues. Cette unité sensibilise et informe la personne sur les possibilités de sortie de cette situation et active son réseau de travailleurs sociaux issus d'institutions ou d'associations.

Si la personne est d'accord pour collaborer avec la justice, il est possible d'activer un programme de « protection sociale et professionnelle ». Tout au long de la procédure judiciaire, et en particulier en tant que témoin et victime, la personne et la famille ne sont pas exposées, une garantie d'anonymat étant prévue par le dispositif. Afin d'assurer leur sécurité, les personnes peuvent être accueillies dans des établissements d'autres villes. Ce programme s'étale sur 6 mois (renouvelable jusqu'à 12 mois) et prévoit une allocation de subsistance, la possibilité de bilans de compétences, de formations, de cours d'italien et d'un suivi sanitaire. À l'issue de ce programme, la personne peut régulariser sa situation en tant que migrant économique.

Samuel Le Floch

+ Pour consulter les données de l'observatoire national :
http://osservatoriointerventitratta.it

CONSULTANT EN ACCÈS AU DROIT

Quel que soit le domaine du droit - pénal, famille, droit des étrangers, logement, travail - les consultants en accès au droit informent et orientent gratuitement toute personne en difficulté. Juristes de formation, ils interviennent sous forme de permanences auprès de structures institutionnelles ou associatives.

Portraits de Cécile Michaux, 36 ans et Maryam Moaven, 35 ans, juristes consultantes en accès au droit pour l'association Accès aux Droits Solidarité Paris (ADSP) créée en 2003 et qui compte aujourd'hui 26 salariés.

Quel est votre parcours professionnel ?

Cécile Michaux : J'ai obtenu une maîtrise en droit privé-carrières judiciaires, puis des certificats de l'Institut de criminologie. En parallèle de mes études, j'étais bénévole pour le GENEPI et pour une association qui travaillait sur le maintien des liens entre l'enfant et son parent incarcéré. Le contact humain, le fait d'essayer d'aider les personnes est important pour moi. Ma mère était éducatrice spécialisée donc j'ai été sensibilisée jeune au milieu social. Je ne me voyais pas avocate, ni juriste en entreprise...

Finalement, c'est par l'intermédiaire d'une connaissance que j'ai appris l'existence d'une session de recrutement d'agent d'accès au droit en emploi jeunes à la ville de Paris. J'ai été embauchée, puis en 2003 l'activité a été reprise par l'association ADSP, où je suis salariée.

J'assure des permanences dans cinq structures, associatives et institutionnelles : le foyer de stabilisation Cœur de femmes, un CHRS d'Emmaüs, deux points d'accès aux droits de la ville de Paris et le pôle santé « Goutte d'Or » de la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé. Cette diversité demande des capacités d'adaptation. Mon travail au sein des points d'accès aux droits (PAD) ne ressemble pas exactement à celui que je peux exercer à l'association Cœur de femmes où l'accompagnement est plus important, plus fort et moins formel.

Maryam Moaven : J'ai suivi une formation généraliste de droit privé, parce que je souhaitais pouvoir diversifier mes connaissances. Pour moi, c'était une évidence, j'ai toujours voulu faire du droit, et surtout du droit utile, du droit de la vie de tous les jours. Tout le monde peut un jour avoir affaire à la justice ou à des problématiques juridiques liées à la consommation, au travail, à la famille et chacun doit avoir accès au droit. Avant même de terminer mes études, je me suis donc renseignée auprès d'une maison de justice qui m'a orientée vers le Conseil départemental de l'accès au droit de Paris. J'ai obtenu un poste de consultante en accès au droit qui me permet d'allier le droit et le social.

Aujourd'hui, j'interviens dans cinq structures différentes à Paris : un service pénitentiaire d'insertion et de probation, un point d'accès au droit, un centre d'action sociale, un centre d'accueil médicalisé et de réinsertion économique et sociale et enfin l'association Charonne, qui accompagne des toxicomanes.

Avec quel public travaillez-vous ?

C. M. : Au point d'accès au droit, par exemple, je reçois des personnes en situation de précarité qui n'ont pas les moyens d'avoir accès à un avocat. Elles peuvent nous consulter gratuitement sur rendez-vous. Les situations sont souvent liées au droit de la famille, de la consommation, au droit au logement ou au droit des étrangers. Dans ce domaine, je reçois beaucoup de personnes en situation irrégulière qui viennent se renseigner sur les moyens de régulariser leur situation ou qui sont confrontées à un refus de titre de séjour, à une mesure d'interdiction du territoire... mais également des personnes en situation régulière pour des demandes de naturalisation ou de regroupement familial.

Je suis là pour les informer sur leurs droits, les aider dans leurs démarches de constitution de dossiers, faire des courriers, si besoin, et je peux aussi les accompagner physiquement, notamment auprès des préfectures, ou faire des recours en leur nom. Par contre, même si je peux aller assez loin dans le traitement d'un dossier, je ne peux pas aller au tribunal pour le plaider. Il s'agit avant tout d'information et d'accompagnement juridique. Nous ne sommes pas censés faire du conseil, même si la limite n'est pas toujours évidente.

M. M. : Dans le cadre de ma permanence au service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), j'informe ●●●

CONSULTANT EN ACCÈS AU DROIT

« TOUT LE MONDE PEUT UN JOUR AVOIR AFFAIRE À LA JUSTICE OU À DES PROBLÉMATIQUES JURIDIQUES LIÉES À LA CONSOMMATION, AU TRAVAIL, À LA FAMILLE ET CHACUN DOIT AVOIR ACCÈS AU DROIT. »
MARYAM MOAVEN

●●● les personnes placées sous main de justice suivies par les juges d'application des peines dans le cadre d'un aménagement de peine ou les personnes sortant de prison qui ont été orientées par un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation ou par un travailleur social du SRAIOPS (service régional d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes sortantes).

J'interviens majoritairement sur des problématiques liées à la situation administrative. Par exemple, pour des personnes qui ont perdu leur droit au séjour à cause de leur condamnation.

Le deuxième volet qui se dégage concerne les questions autour du droit de la famille. L'incarcération engendre souvent une rupture avec les enfants. À la sortie, les deux parents peuvent être en conflit sur l'exercice d'un droit de visite ou l'hébergement de l'enfant.

Plus ponctuellement, je suis aussi amenée à traiter des situations d'accès aux droits sociaux tels que le RSA, la sécurité sociale ou l'allocation adulte handicapé.

Et, enfin, il y a tout ce qui concerne les procédures pénales comme les demandes d'effacement des motions du casier judiciaire, qui représentent un obstacle pour les personnes en recherche d'emploi. À la différence de l'intervention d'un avocat, nous pouvons recevoir plus longuement les personnes et sur une durée plus étendue. Il est même très fréquent que les personnes nous demandent de leur expliquer des échanges qu'elles ont eus avec leur avocat.

Quelles sont les spécificités de votre métier ?

C. M. : C'est un métier qui est intéressant si on le rend intéressant, c'est une question d'investissement personnel, on peut choisir de ne faire que de l'orientation ou de l'information ou bien aller plus loin dans l'aide apportée et l'accompagnement. On est très autonome dans notre manière de gérer les dossiers mais c'est à double tranchant, car on peut parfois se sentir un peu seul.

Le fait d'être constamment en entretien peut aussi être assez pesant, on est confronté à des histoires de vie difficiles, il faut savoir garder une certaine distance. Plus que les situations, ce sont les personnes qui nous marquent. On les suit parfois sur plusieurs années, pas toujours parce qu'elles n'ont pas réglé leur situation mais parce qu'elles évoluent et rencontrent de nouvelles problématiques liées à leur parcours. C'est une preuve de confiance lorsqu'elles reviennent vers nous.

Il faut également beaucoup de patience avec les interlocuteurs extérieurs, les administrations… On se heurte à certains murs qui nous empêchent d'avancer sur les dossiers, notamment par manque de reconnaissance de notre métier dans le monde administratif et juridique.

M. M. : L'une des richesses de ce métier, c'est qu'il demande une connaissance pluridisciplinaire du droit et qu'il n'y a pas de routine, on change souvent de lieu d'intervention, d'équipe, de public. Chaque personne a un passé et vit une situation différente. Les relations que l'on a avec les équipes des structures partenaires - les assistants sociaux, les médecins, les conseillers pénitentiaires - comptent également beaucoup. D'une certaine manière, on participe à la réalisation des missions de ces structures. Quand les personnes sont orientées vers nous, c'est qu'il y a un problème dans les rouages de la réinsertion, et on remet en marche l'engrenage quand on arrive à le résoudre.

Même si les dossiers sont souvent compliqués, on avance point par point. Il faut savoir jongler entre les règles du droit et la pratique réelle du terrain. Mais j'ai la satisfaction de voir que si notre intervention n'avait pas eu lieu, la situation n'aurait peut-être jamais été réglée.

Propos recueillis par Laure Pauthier

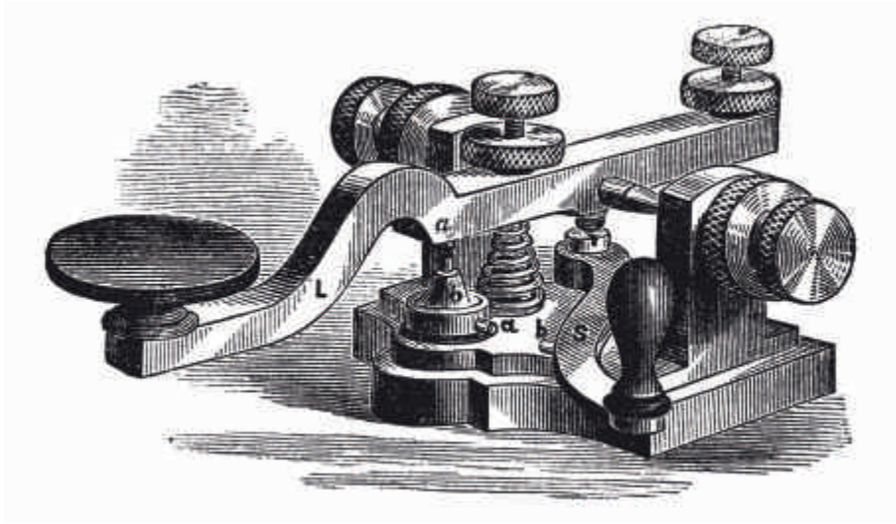

LES LEVIERS DU RETOUR À L'EMPLOI

La situation de privation d'emploi que vivent, totalement ou partiellement, plus de 5 millions de personnes en France est intolérable. Il faut agir pour permettre à tous d'avoir une possibilité de retrouver un emploi. Pour y parvenir, la FNARS actionne trois leviers : l'accompagnement et la formation des demandeurs d'emploi, l'attractivité financière de l'emploi et, plus directement, la création d'emploi, d'où une mobilisation forte autant sur la réforme de l'IAE, la loi sur la formation professionnelle, la fusion de la prime pour l'emploi et du RSA activité, que sur la loi ESS et la fiscalité des associations. Des mobilisations diverses pour une cohérence globale : le retour à l'emploi de tous.

Agissant au plus près des personnes en situation d'exclusion, les adhérents de la FNARS ont largement contribué à la naissance de l'insertion par l'activité économique (IAE). Partant du principe que le meilleur moyen d'obtenir un emploi était de travailler, ils ont combiné mise en situation de travail encadrée, statut salarié et accompagnement socioprofessionnel pour proposer aux personnes privées d'emploi une solution d'insertion. Si l'IAE s'est développée et institutionnalisée au fil des ans, elle est devenue malheureusement trop rigide et orientée exagérément vers le retour à l'emploi, en dépit du contexte du marché du travail mais aussi des moyens limités d'accompagnement et de formation accessibles aux SIAE.

UNE PREMIÈRE ÉTAPE

La FNARS a ainsi souhaité une nouvelle réforme de l'IAE, autour de trois priorités : rouvrir l'IAE aux publics les plus en difficulté, accroître les possibilités de formation des personnes, donner aux structures les moyens de créer des liens avec les entreprises. La volonté de réforme étant partagée par l'État, la FNARS et ses partenaires, Coorace et Emmaüs France, ont développé au fur et à mesure de travaux conduits par le Conseil national de l'IAE (CNIAE) et le ministère du Travail et de l'Emploi leurs propositions autour de ces axes, pour faire de l'IAE un moyen puissant d'accompagnement des personnes sans emploi.

La réforme de l'IAE qui en résulte permet des avancées significatives, parmi lesquelles la revalorisation du budget, la mise en œuvre d'une aide modulable pour récompenser les pratiques d'insertion exigeantes, la diminution du poids des objectifs de sortie à l'emploi, une réelle souplesse horaire des contrats de travail pour s'adapter aux besoins des personnes ou encore l'éligibilité des personnes à des dispositifs de formation professionnelle.

Pour que cela se traduise effectivement par une amélioration de l'accompagnement des personnes privées d'emploi, il faut désormais assurer un travail de suivi du déploiement de la réforme. Les remontées d'information des adhérents seront essentielles dans ce cadre, pour alimenter le groupe de travail du CNIAE qui sera consacré au suivi de la réforme. Un travail qualitatif sur les pratiques des structures doit aussi être mené, dans un souci d'innovation. Relation à l'entreprise pour un accompagnement dans l'emploi, capacité de partenariat avec des acteurs du secteur social pour l'accompagnement de personnes en grande précarité, capacités d'innovation et de création d'activités sont autant de priorités pour renforcer encore la qualité d'accompagnement des personnes, par une place plus forte de l'IAE sur le territoire et ses dynamiques économiques.

L'accès à la formation professionnelle reste également une priorité : la loi récemment votée ouvre des opportunités de travail dont il faut se saisir, pour que les demandeurs d'emploi et les salariés à temps partiel soient considérés comme des publics prioritaires et puissent voir des actions spécifiques de formation, à l'ingénierie adaptée, être construites localement.

LES RÉFORMES À VENIR

Pour favoriser l'accès à l'emploi, il est en outre essentiel que l'emploi soit lui-même valorisant, et valorisé. Le phénomène des travailleurs pauvres doit donc être combattu fermement. Les armes actuelles de la politique publique ont hélas fait preuve de leur inefficacité, qu'il s'agisse du RSA activité et de son taux de recours très faible (35 % à peine des allocataires potentiels demandent l'aide) ou de la prime pour l'emploi et de son nombre de bénéficiaires décroissant depuis le gel de son barème. La FNARS, Emmaüs France et Coorace se sont ainsi investis dans le groupe de travail piloté par Christophe Sirugue sur la fusion de ces deux prestations, pour parvenir à une aide efficace aux travailleurs pauvres et modestes. Amorcé lors des assises de la fiscalité, le travail est encore à poursuivre. Enjeu : trouver un mécanisme de complément de revenu simple et facilement mobilisable par les personnes pour que le travail ne puisse plus être synonyme de précarité.

La crise actuelle et le sentiment d'impuissance souvent ressenti par les SIAE l'illustrent parfaitement : pour pouvoir accompagner vers l'emploi, encore faut-il qu'il y ait de l'emploi. Les trois réseaux se sont donc mobilisés pour soutenir une économie créatrice d'emploi : l'économie sociale et solidaire (ESS).

De 1998 à 2009, l'emploi dans le secteur associatif a ainsi augmenté de 30,2 % alors qu'il n'a augmenté que de 14,3 % dans le secteur privé. Les associations ont pu y parvenir car elles ne rémunèrent pas d'actionnaires mais affectent au contraire leur résultat à des investissements productifs et à de la création d'activités, donc d'emplois. Soutenir cette économie nécessite de dégager des moyens financiers importants et adaptés à la nature et au modèle économique des acteurs qui la composent. C'est donc un travail sur la fiscalité des structures non lucratives, sur l'adaptation des outils bancaires de financement de l'investissement et sur l'ouverture de financement d'innovation par subvention qui doit être mené. C'est aussi, avant tout, un travail sur la définition du secteur qui est à réaliser, pour s'assurer que l'ouverture de l'économie sociale et solidaire aux sociétés commerciales ne dilue pas ses valeurs et qu'elle reste bien dirigée vers l'intérêt général et la création d'emplois.

Alexis Goursolas

PRÉCARITÉ SOCIALE ET DISCRIMINATION :

LA DOUBLE PEINE

L'affirmation du principe d'égalité des droits dans les sociétés démocratiques n'a pas pour autant mis fin aux comportements stigmatisant les personnes en situation de précarité. Les discriminations en matière de pauvreté se rencontrent sous plusieurs formes, à commencer par des atteintes directes aux droits fondamentaux des personnes. À l'échelle des politiques, on retrouve également cette *« peur des pauvres »* qui conduit à la mise en œuvre de mesures collectives les excluant un peu plus encore de la société : développement des arrêtés anti-mendicité, multiplication des contrôles pour la délivrance des prestations sociales, création du mobilier *« anti-SDF »*....Ces inégalités de traitement injustifiées sont aujourd'hui établies par plusieurs études réalisées notamment sur la base du testing[1]. Dans ce contexte, comment réaffirmer la dignité et assurer de manière effective l'accès et l'égalité des droits de ceux qui vivent en situation de précarité ? L'introduction d'un vingtième critère de discrimination fondé sur la condition sociale est l'une des voies possibles.

La discrimination est qualifiée lorsqu'un individu fait l'objet d'une différence de traitement sans motif légitime. La loi pose ainsi une liste de dix-neuf critères prohibés. Est interdite toute distinction opérée entre les personnes, qu'elle soit directe ou indirecte, notamment *« à raison de leur origine, de leur sexe, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur état de santé, de leur handicap... »*[2]. Lorsqu'elle est établie, elle peut conduire à la condamnation pénale de son auteur (peine d'emprisonnement de trois ans et de 45 000 euros d'amende). Elle est également prévue dans le code du travail en matière d'embauche, de licenciement ou de rémunération[3]. La condition sociale ne figure pas parmi les critères retenus par le législateur. Pourtant, elle est mentionnée dans certains textes internationaux. La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ou encore la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne interdisent explicitement toute distinction dans l'accès à un droit civil ou politique fondée sur *« l'origine sociale »*, *« la fortune »* et *« la naissance »*. Alors que des États tels que la Belgique ou le Canada ont intégré ces critères dans leur système juridique, la France, qui craint une remise en cause des libertés individuelles, affiche clairement sa réticence à une telle reconnaissance. Devant le refus de certains professionnels de santé de prendre en charge des personnes bénéficiant de la CMU-C ou de l'aide médicale d'État (AME), le législateur a préféré inscrire cette pratique comme illégale dans le code de la santé publique et créer une procédure particulière.[4]

Cependant, un premier pas vient d'être franchi lors de l'adoption de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014. Reprenant une recommandation de la Haute autorité de lutte contre les discriminations (HALDE)[5], un vingtième critère de discrimination a été consacré : celui du *« lieu de résidence »*. À travers ce nouveau critère, il s'agit de protéger les habitants, et en particulier les jeunes, issus des quartiers défavorisés. Désormais, tout employeur qui, par exemple, écartera d'une procédure de recrutement un candidat en raison de son lieu de résidence pourra être condamné pour discrimination. Mais la loi prévoit une limite dont les termes risquent de poser des difficultés d'interprétation : une personne qui refusera la fourniture d'un bien ou d'un service à une personne en raison de son lieu d'habitation pourra s'exonérer de sa responsabilité si elle *« se trouve en situation de danger manifeste »*[6]. Surtout, la reconnaissance d'un tel critère, comme pour toutes les discriminations prohibées, se heurte à la question délicate de la preuve. Même si la Cour de cassation a admis la méthode du testing comme un mode de preuve licite[7], dans la plupart des cas, il sera difficile d'établir que l'inégalité de traitement trouve sa source dans le lieu de résidence.

Faut-il s'arrêter là ? La reconnaissance d'un nouveau critère fondé sur la précarité sociale serait un signal fort. Mais il ne pourra suffire à lui seul et doit s'accompagner de mesures efficientes en matière de lutte contre l'exclusion. ATD Quart Monde, tout comme la commission nationale consultative des droits de l'homme, invite à la mise en place d'autres mesures comme la ratification du protocole additionnel 12 de la Convention européenne des droits de l'homme, la sensibilisation du public et des médias à la lutte contre les exclusions pour faire évoluer les représentations négatives, et surtout le renforcement de l'accès aux droits des personnes en situation de pauvreté.

Katya Benmansour

L'EXEMPLE QUÉBÉCOIS

Introduite en 1975, la discrimination fondée sur « la condition sociale » est prévue à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Ce motif de discrimination est reconnu, par exemple, en matière de logement. Il a permis la condamnation de bailleurs qui refusaient de louer leur bien à des personnes bénéficiaires de minima sociaux ou occupant un emploi précaire, alors que leur dossier démontrait leur capacité à payer le loyer demandé.
La discrimination fondée sur la condition sociale est également un outil utilisé par la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec pour faire évoluer les réformes législatives vers l'égalité des droits des personnes en situation de précarité. Cette commission a ainsi pu recommander des modifications d'un projet de loi qui imposait aux « travailleuses domestiques » un nombre d'heures minimum à réaliser pour prétendre à une protection en matière d'accident du travail et de maladie professionnelle.[8]

[1] ONZUS, rapport 2013 ; ATD Quart Monde, « discrimination et pauvreté : le livre blanc », octobre 2013.
[2] Article 225-1 du code pénal.
[3] Article L122-45 du code du travail.
[4] Article L. 1110-3 du code de la santé publique.
[5] HALDE, délibération n°2011-121 du 18 avril 2011.
[6] Article 225-3 6° du code pénal.
[7] Crim. 11 juin 2002, n° 01-85.559, bull.crim. n° 131.
[8] CDPDJ, avis du 28 octobre 2010.

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL POUR LES MAL-LOGÉS

Anticipant les logements sociaux accompagnés inscrits dans le pacte HLM, l'AFFIL a lancé en novembre 2013 un appel à projets sur le thème de l'accompagnement social global dans le logement, avec le soutien de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL).

Relancée en 2008 par la FNARS Ile-de-France et l'AORIF, l'Association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement (AFFIL) réunit plus d'une soixantaine d'adhérents : associations de réinsertion sociale, bailleurs sociaux, collecteurs d'Action Logement et collectivités locales, se rejoignent autour d'un même objectif : contribuer au droit au logement pour tous. Pour cela, ils mettent en synergie leur culture et leurs compétences au service des personnes mal-logées afin de les conduire vers un logement autonome de qualité.

UNE ALTERNATIVE À L'HÉBERGEMENT D'INSERTION

Proposer un logement de droit commun, en bail direct, avec un accompagnement social global à une trentaine de ménages - isolés ou familles - qui cumulent des difficultés socio-économiques et initialement orientés vers une solution d'hébergement d'insertion, c'est le pari de l'expérimentation menée par l'AFFIL. Parmi les modalités de cette expérimentation, l'accompagnement assuré par un travailleur social, référent personnel qui intervient en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire pouvant répondre aux besoins multiples des ménages. Ainsi, en structurant le partenariat déjà existant et en formalisant la coordination des acteurs, l'objectif est d'apporter cohérence et réactivité au processus de prise en charge des ménages concernés, mais également de faire évoluer les pratiques des travailleurs sociaux autour de la notion d' « aller vers » et de privilégier un accès direct au logement. Grâce à cette expérimentation, l'AFFIL souhaite promouvoir une démarche collective où le bailleur (ou les réservataires) propose un logement, le SIAO repère le ménage, l'opérateur crée le lien avec le ménage, mobilise les partenaires (notamment le conseil général) et coordonne les interventions. Cette approche, qui vise à une collaboration active d'intervenants sociaux autour de situations concrètes, s'affirme comme innovante au regard des pratiques actuelles qui se traduisent souvent, par une superposition d'actions isolées. Dans ce cadre, le référent personnel assure un rôle clé en mobilisant et en animant des cellules de coordination opérationnelle sur son territoire d'intervention - une aire urbaine - avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'accompagnement du ménage (démarches administratives, insertion professionnelle, soutien à la parentalité, suivi des troubles psychiques...).

SUR LE TERRAIN, OÙ EN EST-ON ?

Début décembre 2013, deux associations ont été retenues pour mettre en œuvre cette expérimentation sur deux départements franciliens aux organisations territoriales et dispositifs très différents : le Relais 94 dans le Val-de-Marne (10 logements) et l'ARILE en Seine-et-Marne (20 logements sur 2 territoires). La mise en œuvre effective a débuté en janvier 2014. En Seine-et-Marne, la Direction départementale de la cohésion sociale s'est d'ores et déjà mobilisée pour proposer des logements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), fléchés par les bailleurs dans le cadre d'une commission pour le logement des plus défavorisés. Six logements ont ainsi été proposés à des candidats sélectionnés par l'ARILE, orientés par le SIAO. Le conseil général, membre du comité de pilotage, a assuré l'implication de l'ensemble des Maisons départementales de la solidarité du territoire dans les futures cellules de coordination de l'accompagnement. Aujourd'hui, l'information des autres partenaires du territoire (Pôle emploi, secteur psychiatrique, etc.) est en cours, et ils seront sollicités au besoin sur des situations.Dans le Val-de-Marne, la mise en place prend davantage de temps. Le premier comité de pilotage, composé de la DRIHL du SIAO, du conseil général, de Relais 94 et de représentants de l'AFFIL, s'est réuni début mars et a validé les outils de l'expérimentation (diagnostic partagé, engagements réciproques...). La mobilisation des différents réservataires de logements est en cours, et les Espaces départementaux des solidarités du conseil général seront également parties prenantes des cellules de coordination.

Violaine Pinel

+ Le détail de l'appel à projets est en ligne sur le site de l'AFFIL : www.affil.fr

DES RADIOS CONTRE L'EXCLUSION DES SANS-ABRI

« LA VOIX ASSURE UNE PRÉSENCE, UNE CHALEUR HUMAINE QUI MANQUENT À CES PERSONNES »

CHRISTOPHE LOUIS,
DIRECTEUR DES ENFANTS DU CANAL

À l'occasion des fêtes de fin d'année, l'association Les Enfants du Canal a réitéré son opération *«1000 radios dans la rue»* lancée en 2012. Cet hiver, plus de 2000 radios ont pu être distribuées aux personnes sans-abri dans une quarantaine de villes de France, grâce à un partenariat mis en place avec les antennes locales d'organismes de solidarité tels que l'association Aurore, Emmaüs solidarité, ou encore le réseau des boutiques solidarité de la Fondation Abbé Pierre. Retour sur cette mobilisation alliant générosité et citoyenneté.

«À Noël, les personnes sans-abri ont aussi le droit à un cadeau», c'est le principe qui guide depuis plusieurs années déjà l'association Les Enfants du canal. Chaque 24 décembre, les bénévoles et salariés de l'association vont ainsi à la rencontre des plus exclus, ceux qui n'osent ou ne souhaitent pas se rendre dans les centres où sont organisées des soirées de réveillon solidaires, et leur distribuent un repas accompagné d'un cadeau. Bonnet, écharpe, chocolats, bien qu'utiles les présents restent plutôt classiques d'une année sur l'autre. Mais il y a deux ans, après des échanges avec les personnes accueillies dans le Busabri, géré par l'association, et aux constats des équipes de maraudes, émerge l'idée d'offrir une radio. *«Les personnes vivant à la rue souffrent beaucoup de l'isolement, elles peuvent rapidement se couper du monde. La radio est un bon outil pour lutter contre l'exclusion et reconstruire du lien»*, explique Christophe Louis, directeur des Enfants du Canal et président du collectif Les Morts de la rue. Une opération qui vise aussi à sensibiliser le grand public en donnant une autre image des personnes sans-abri. *«Faire reconnaître que les personnes à la rue ont les mêmes droits et les mêmes besoins que les autres est essentiel. Et le droit à l'information en fait partie. Comme tout le monde, les personnes sans-abri ont le droit de suivre les actualités, les évènements sportifs, d'écouter des émissions culturelles ou musicales. Ce sont en plus des choses auxquelles elles peuvent se raccrocher. La voix assure une présence, une chaleur humaine qui manquent à ces personnes»,* ajoute Christophe Louis.

DE LA COLLECTE À LA DISTRIBUTION

Pour rendre le projet viable, l'association a dû anticiper la problématique du rechargement des radios, la priorité n'allant évidemment pas à l'achat de piles lorsque l'on vit dehors. Le choix s'est porté sur des radios équipées d'une dynamo et pouvant aussi se recharger à l'énergie solaire. Une fois la collecte achevée, grâce au soutien financier de la Fondation de France, de la Fondation Abbé Pierre et à la mise en place d'une collecte de fonds privés, la distribution s'est effectuée en partenariat avec les équipes de maraudes de plusieurs associations locales, en fonction de leur secteur d'intervention. Au-delà du simple cadeau, cette opération a été aussi conçue dans l'objectif de renforcer les liens qui existent déjà entre les équipes de bénévoles, les professionnels avec lesquels elles travaillent et les personnes sans-abri, et de les inscrire dans la durée. Un pari gagné au travers de la distribution, pendant l'hiver 2012, de plus de 1 000 radios aux personnes à la rue en région parisienne.

UNE DEUXIÈME ÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE

Après des retours positifs, l'opération a été renouvelée en 2013, elle a même pris une nouvelle envergure puisqu'une quarantaine de villes aux densités de populations très diverses ont rejoint le projet, dont Angoulême, Lyon, Bordeaux, Valenciennes, Bourges, Clermont-Ferrand, Montargis, Chartes, Mulhouse, Nevers, Strasbourg, Montélimar, Grenoble et Orléans. L'association tenait cette année à réaliser un focus sur la situation des personnes sans-abri en régions, bien souvent oubliée dans les medias très concentrés sur la problématique parisienne. En partenariat avec la chaîne de radio RTL, elle a lancé un appel aux dons et a participé à un recueil de témoignages de personnes accueillies. Une vaste mobilisation qui a permis de distribuer plus de 2000 radios un peu partout en France et qui laisse présager la reconduction de l'opération en 2014.

Laure Pauthier

+ Pour soutenir les actions des Enfants du canal :
http://www.lesenfantsducanal.fr

« J'AVAIS UNE RADIO AVANT. MAIS QUAND ON VIT DEHORS, IL FAUT FAIRE ATTENTION À SES AFFAIRES. C'EST HYPER UTILE. **PARFOIS, ON SQUATTE DANS DES ENDROITS OÙ IL N'Y A AUCUN BRUIT.** ÇA PEUT ÊTRE FLIPPANT. LA RADIO, AU MOINS, ÇA AMÈNE DE LA VIE. »

FRÉDÉRIC, ANGOULÊME

« C'EST UNE PRÉSENCE, ÇA PERMET DE TUER LE TEMPS ET DE S'INFORMER. **CE N'EST PAS PARCE QUE JE VIS DANS LA RUE QUE JE SUIS DÉCONNECTÉ** DU MONDE, AU CONTRAIRE. ET PUIS C'EST LE LIEN. MOI JE N'AI PAS DE CHIEN PAR EXEMPLE. LE MATIN, JE ME RÉVEILLE, JE BOIS MON CAFÉ ET J'ÉCOUTE. ÇA PERMET D'AVOIR LA TEMPÉRATURE DU PAYS. »

HERVÉ, PARIS

LIVRES

ÊTRE ÉTRANGER EN TERRE D'ACCUEIL. LES MAUVAISES ACTIONS DE LA LOI

Ils migrent vers la France en quête d'une vie meilleure, mais pour la plupart des ressortissants étrangers, la réalité du quotidien ne ressemble en rien à ce qu'ils avaient imaginé. Méfiance de l'État, procédures d'expulsions, de reconduite à la frontière, complexité des démarches administratives, importance des taxes liées au titre de séjour, problèmes d'identité, discriminations dans l'accès aux soins, au travail, autant de difficultés auxquelles ils sont confrontés tout au long de leur parcours. Avec le récit de moments de vies de plusieurs migrants, les auteurs, Martine et Jean-Claude Vernier et Élisabeth Zucker-Rouvillois, retracent l'évolution des politiques d'immigration instaurées par l'administration française, et déconstruisent l'idée de terre d'accueil qu'elle revendique.

LE DROIT À UN NOUVEAU DÉPART

En se basant sur les témoignages de personnes sorties de prison, l'ouvrage *Sortir de prison sans y retourner* permet de mieux comprendre ce qu'implique et ce qu'engage un parcours de réinsertion sociale. En valorisant les réussites, en repérant les appuis nécessaires et les passages obligés sans minimiser les obstacles, ce livre ouvre une perspective. Fruit d'une longue enquête de Véronique Le Goaziou, sociologue et chercheuse associée au CNRS, menée au sein de l'Arapej (Association Réflexion Action Prison et Justice), il redonne son véritable sens à la peine qui vise, non à enfermer la personne dans le délit qu'il a commis, mais au contraire à lui donner les moyens de retrouver toute sa place dans la société.

DISPONIBLE SUR : **www.laurent-mucchielli.org**

9M²

En avril 2013, Vanessa Cosnefroy faisait la *Une de F magazine*. Rencontrée à l'occasion d'une interview sur la réinsertion des sortants de prison, elle raconte à Stéphane Delaunay quelques bribes de son incarcération. Condamnée pour escroquerie en bande organisée une première fois en 2007 puis à nouveau en 2009, Vanessa a refusé de se soumettre à l'arbitraire des règlements, la violence des autres détenues, et l'humiliation des personnels de surveillance. Construisant un personnage, 9-3, dont elle perdra peu à peu la maîtrise, elle deviendra une détenue agressive, violente, confectionnant des armes de fortune, et multipliant les tentatives de mutinerie. Une escalade à laquelle l'administration pénitentiaire répondra par des mesures disciplinaires de plus en plus fortes. Vanessa connaîtra ainsi onze transferts et un internement en hôpital psychiatrique. Cette descente aux enfers, Vanessa s'était toujours promis de la raconter. C'est ce qu'elle fera chaque week-end, durant plusieurs mois, face à l'auteur. En résulte un récit fort, parfois âpre mais toujours palpitant, qui nous fait pénétrer dans l'univers des quartiers de femmes.

PUBLIÉ CHEZ STOCK LE 9 AVRIL

DOCUMENTAIRES

SE BATTRE

Le nouveau film de Jean-Pierre Duret et Andréa Santana se déroule à Givors, entre Lyon et Saint-Etienne, qui fut florissante il n'y a pas si longtemps et qui affronte, à présent, comme bon nombre de villes françaises, le chômage, la précarité, la pauvreté, l'exclusion… Pourtant, *Se battre* n'est pas un film de plus sur les grands maux socio-économiques qui s'abattent sur nos sociétés post-industrielles. Il a été tourné avec les hommes et les femmes qui sont atteints par la crise, au plus proche de leur existence. Dans l'anonymat, ainsi que bien souvent, la stigmatisation, souffrant au quotidien des pires difficultés pour survivre, ils sont bénéficiaires des services d'un certain nombre d'associations caritatives ou d'insertion. Mais le film les montre aussi, et dans toute leur dignité aux côtés des bénévoles, aux avant-postes de la résistance populaire contre une société à deux vitesses que la plupart des experts voudraient nous faire accepter comme inéluctable.

AGENDA DES PROJECTIONS SUR :
www.sebattre.com

AU BORD DU MONDE

Dans son dernier long-métrage présenté à Cannes en 2013, le cinéaste français Claus Drexel donne la parole à treize sans-abri de la capitale. Pendant un an, l'équipe de tournage d'*Au bord du monde* a suivi leurs pérégrinations pour nous les restituer sans misérabilisme, sous forme d'entretiens individuels. Si l'épure esthétique du film - plans fixes, absence d'éclairage artificiel, mise en scène minimaliste - le rattache clairement au genre documentaire, l'atmosphère créée par le réalisateur est toutefois empreinte de surnaturel. Michel, Christine, Pascal ou Wenceslas sont autant d'apparitions fantasmagoriques qui tentent de subsister en marge d'une société qui les ignore. Contemplatifs ou lyriques, ils nous livrent le récit de leur existence furtive dans les limbes de la ville lumière où se côtoient opulence décomplexée et extrême pauvreté.

SORTIE EN SALLES LE 22 JANVIER 2014,
SORTIE DVD EN NOVEMBRE 2014

ABONNEZ-VOUS À “F”, LE MAGAZINE DE LA FNARS !

❑ 1 abonnement annuel pour 4 numéros ..... 10 €
❑ 2 abonnements annuels pour 4 numéros ..... 15 €
❑ 5 abonnements annuels pour 4 numéros ..... 30 €
❑ 10 abonnements annuels pour 4 numéros ..... 50 €

RÉGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE LA FNARS Les prix sont nets, port compris

MERCI DE JOINDRE VOTRE RÈGLEMENT À LA COMMANDE

❑ M. ❑ Mme

Nom : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Prénom : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Fonction : ..... E-mail : .....

Organisme

Sigle : ..... Intitulé : .....

Adresse : Précisez s'il s'agit de : ❑ l'adresse de l'organisme ❑ votre adresse personnelle

.....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| Fax : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

E-mail de l'organisme .....

Les informations ci-dessus sont destinées au seul usage de la FNARS : le signataire autorise leur traitement automatisé. Conformément à la loi "Informatiques et libertés", vous disposez du droit d'accès et de rectification auprès de la FNARS.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE RÉINSERTION SOCIALE
76 rue du Faubourg-Saint-Denis – 75010 Paris – fnars@fnars.org – http://www.fnars.org
TÉL.: 01 48 01 82 00 - fax : 01 47 70 27 02

FNARS
agir pour la solidarité

« LA GRANDE BATAILLE SERA CELLE DE LA CRÉATION D'UN SALAIRE MINIMUM DANS CHAQUE ÉTAT DE L'UNION. »
PERVENCHE BERÈS

Pervenche Berès est députée européenne d'Ile-de-France et présidente de la commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen.

Quelles sont les principales avancées du Parlement européen sur les questions sociales, sur la mandature qui se termine ?

Pervenche Berès : On peut citer deux sujets sur lesquels l'action du Parlement européen a été décisive. Il s'agit tout d'abord de la *«garantie européenne pour la jeunesse»*. Alors que le taux de chômage des jeunes atteint des niveaux inquiétants en Europe, ce dispositif propose d'assurer à chaque jeune européen sans travail ni formation depuis quatre mois, une offre d'emploi, de formation ou de stage. Le fonds cible les régions en Europe où le taux de chômage des 15-24 ans est supérieur à 25 %. Six milliards d'euros seront dépensés sur deux ans dans le cadre de cette «initiative pour l'emploi des jeunes», dont trois milliards issus du Fonds social européen (FSE).

Le Parlement européen a également réussi à sauver l'aide alimentaire aux plus démunis. Créée en 1987 par Jacques Delors sur les surplus de la Politique agricole commune (PAC), elle avait été mise en péril par certains États membres de l'Union en 2011. Le Parlement européen, avec le soutien de la France, a réussi à maintenir le programme in extremis pour la période 2014-2020 à son niveau actuel de 3,5 milliards d'euros. Cet instrument, qui devient désormais le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), répond à un réel besoin des citoyens européens les plus en difficulté. Dans le contexte actuel de crise, il s'agit d'un message politique fort d'expression de la solidarité européenne envers les plus vulnérables, en complémentarité du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) et du FSE, davantage orientés vers le retour à l'emploi.

Selon vous, la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, est-elle à la hauteur des enjeux, au regard de la crise que traverse l'Europe aujourd'hui ?

P.B. : C'est la première fois que l'Union européenne fixe autant d'objectifs sociaux dans la stratégie qu'elle a adoptée. À la différence de la stratégie dite *«de Lisbonne»* qui couvrait la période de 2000 à 2010, nous avons aujourd'hui des objectifs chiffrés en matière de taux d'emploi, de taux d'abandon scolaire et de lutte contre la pauvreté visant, par exemple, à faire sortir 20 millions de personnes de la pauvreté. C'est une avancée importante. Cependant, la crise a révélé la faiblesse de la stratégie Europe 2020 qui ne contraint pas assez les États à respecter leurs engagements en matière sociale. Cette situation crée une asymétrie avec les politiques économiques européennes dont le caractère punitif est manifeste, comme le montrent les mesures d'austérité imposées par la Troïka. C'est pourquoi le *«semestre européen»*, qui est le cycle annuel de coordination des politiques nationales sur la base des objectifs de la stratégie Europe 2020, doit mieux prendre en compte la question des divergences sociales au sein de la zone euro, sur la base des indicateurs sociaux proposés par le commissaire Andor. Encore une fois, c'est moins la qualité des objectifs qui est en cause avec la stratégie Europe 2020 que la politique économique et les moyens mis en œuvre pour y parvenir, au-delà même de la crise dont la réalité était déjà présente lors de l'adoption de ladite stratégie. En d'autres termes, l'approche de la Commission européenne, qui consiste à dire que la lutte contre la pauvreté et le chômage passera seulement par une amélioration de la compétitivité des entreprises ne suffit pas. On sait que la croissance ne s'accompagne pas nécessairement d'une augmentation du taux d'emploi et d'une réduction des inégalités. Le maintien du modèle social européen doit passer par la préservation des filets de protection sociale, par l'investissement dans des services publics de qualité et par un accès facilité aux services sociaux, en bref par une meilleure activation des stabilisateurs automatiques (droit au chômage, aides au logement, etc.). Il faudra aussi aller plus loin, en instaurant un salaire minimum dans chaque État membre. S'enfermer dans une logique de la seule rigueur budgétaire contribuera à développer l'euroscepticisme des citoyens et empêchera l'Union de sortir de l'ornière.

Quels sont, selon vous, les enjeux pour la prochaine mandature du Parlement européen ?

P. B. : Tout d'abord, le Parlement européen doit poursuivre ses efforts pour renforcer le pilier social de l'Union économique et monétaire. Plus concrètement, le Fonds social européen doit être encore mieux utilisé par les États membres, notamment dans ses dimensions d'investissement social et de promotion de l'inclusion sociale. Il en est de même pour la révision à mi-parcours de *«l'initiative pour l'emploi des jeunes»* qui sera un moment important au cours duquel le Parlement devra se mobiliser pour accroître de manière substantielle l'enveloppe consacrée à la *«garantie européenne pour la jeunesse»*. Mais la grande bataille sera celle de la création d'un salaire minimum dans chaque État de l'Union : cela limitera le dumping social et le phénomène des travailleurs pauvres tout en stimulant la demande interne. La création prévue en Allemagne d'un tel dispositif est à cet égard encourageante, car elle permettra de donner un nouvel élan à cette initiative européenne. En parallèle, nous devrons mener le combat pour une nouvelle hiérarchie entre droits sociaux et droits du marché intérieur. Dans cette perspective, nous devrons refuser toute future modification du Traité qui ne reprendrait pas ce point. Enfin, face aux différences de situations économiques et sociales observées entre les États membres, l'idée d'une indemnité chômage minimum à l'échelle de la zone euro continuera à faire son chemin. Un tel stabilisateur automatique s'avérera de plus en plus nécessaire pour démontrer avec force aux citoyens que l'Union progresse sur la voie de l'intégration solidaire.

Propos recueillis par Samuel Le Floch